

Direction Générale Ingénierie et Environnement

Direction Gestion des Déchets

Rapport d'activité 2023

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Sommaire

PRÉAMBULE.....	4
I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.2. L'ORGANISATION DU SERVICE AUX USAGERS.....	7
1.3. LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) COLLECTÉS EN 2023.....	8
1.4. FAITS MARQUANTS EN 2023.....	9
1.5. LES FILIÈRES DE RESPONSABILITÉS ÉLARGIE DU PRODUCTEURS (REP).....	9
II – LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	10
2.1 UNE STRATÉGIE D'OPTIMISATION AMBITIEUSE À HORIZON 2030 :.....	10
2.2 PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	11
III – RÉFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS.....	14
IV – LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION.....	14
4.1 ACTIONS DANS LE CADRE DU PLDMA.....	15
4.1.1 <i>La Campagne d'animations estivales en déchèterie :</i>	15
4.1.2 <i>Les animations de broyage en déchèterie :</i>	15
4.1.3 <i>Le Stop-pub.....</i>	15
4.1.4 <i>Prêt de gobelets et des totems de tri.....</i>	16
4.1.5 <i>L'évènement « Tous au compost ».....</i>	16
4.2 ACTIONS DE SENSIBILISATIONS.....	17
4.2.1 <i>La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.....</i>	17
4.2.2 <i>Les actions de sensibilisation grand public diverses.....</i>	18
4.2.3 <i>Les actions de sensibilisation en milieu scolaire.....</i>	19
4.3. LES OUTILS DE COMMUNICATION.....	20
V – TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS.....	22
VI - LA REDEVANCE SPÉCIALE.....	25
VII - LE QUAI DE TRANSIT DES DÉCHETS DE NONNES.....	26
7.1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	26

7.2. TONNAGES REÇUS EN 2023.....	27
VIII - LA COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	27
8.1. L'ORGANISATION.....	27
8.2. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS.....	30
8.2.1. Les moyens humains.....	30
8.2.2. La pré-collecte : sacs et bacs.....	31
Les sacs jaunes pour la collecte des emballages légers.....	31
Les bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.....	31
8.2.3. Les véhicules.....	34
8.3. LES TONNAGES COLLECTÉS.....	36
8.3.1. Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs).....	36
8.3.2. Les emballages ménagers recyclables (sacs jaunes).....	37
8.3.3. Le carton.....	38
8.4. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES.....	38
8.4.1. La pratique des refus de collecte OMR et DEL.....	38
8.4.2. Les caractérisations.....	40
8.4.3 Analyse des matériaux triés au centre de tri.....	41
IX - LES DÉCHÈTERIES.....	43
9.1. L'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES.....	43
9.2. LA DISTRIBUTION DES BADGES.....	48
9.3. L'ORGANISATION.....	48
9.4. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS.....	49
9.5. L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT.....	50
9.6. LA FRÉQUENTATION SUR LES DÉCHÈTERIES DE GRAND CHÂTELLERAULT.....	50
9.7. LES TONNAGES COLLECTÉS.....	51
9.8. LES SINISTRES.....	54
X - LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.....	54
10.1. LES DIFFÉRENTS P.A.V. SUR LE TERRITOIRE EN 2023.....	54
10.2. LE VANDALISME DES P.A.V.....	56
10.3. LES CONTENEURS À TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES.....	56
10.4. LES CONTENEURS ENTERRÉS.....	57
10.5. LES QUANTITÉS COLLECTÉES.....	59
10.5.1. Le verre.....	59
10.5.2. Le papier.....	60
10.5.3. Les Textiles, Linges de maison, et Chaussures (TLC).....	61
10.5.4. Les ordures ménagères et les déchets d'emballages.....	61

XI - LES COLLECTES SUR RENDEZ-VOUS.....	62
11.1. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES DÉCHETS VERTS.....	62
11.2. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES ENCOMBRANTS.....	62
XII - LES INDICATEURS FINANCIERS.....	63
12.1. COMPTA Coût.....	63
12.1.1. <i>Les objectifs.....</i>	<i>63</i>
12.1.2. <i>La matrice Compta-Coût 2023 (en cours de validation).....</i>	<i>64</i>
12.2. COMPARAISONS NATIONALES.....	65
XIII - LA DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS.....	66
GLOSSAIRE.....	67

PRÉAMBULE

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (article D22241 et suivants) modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

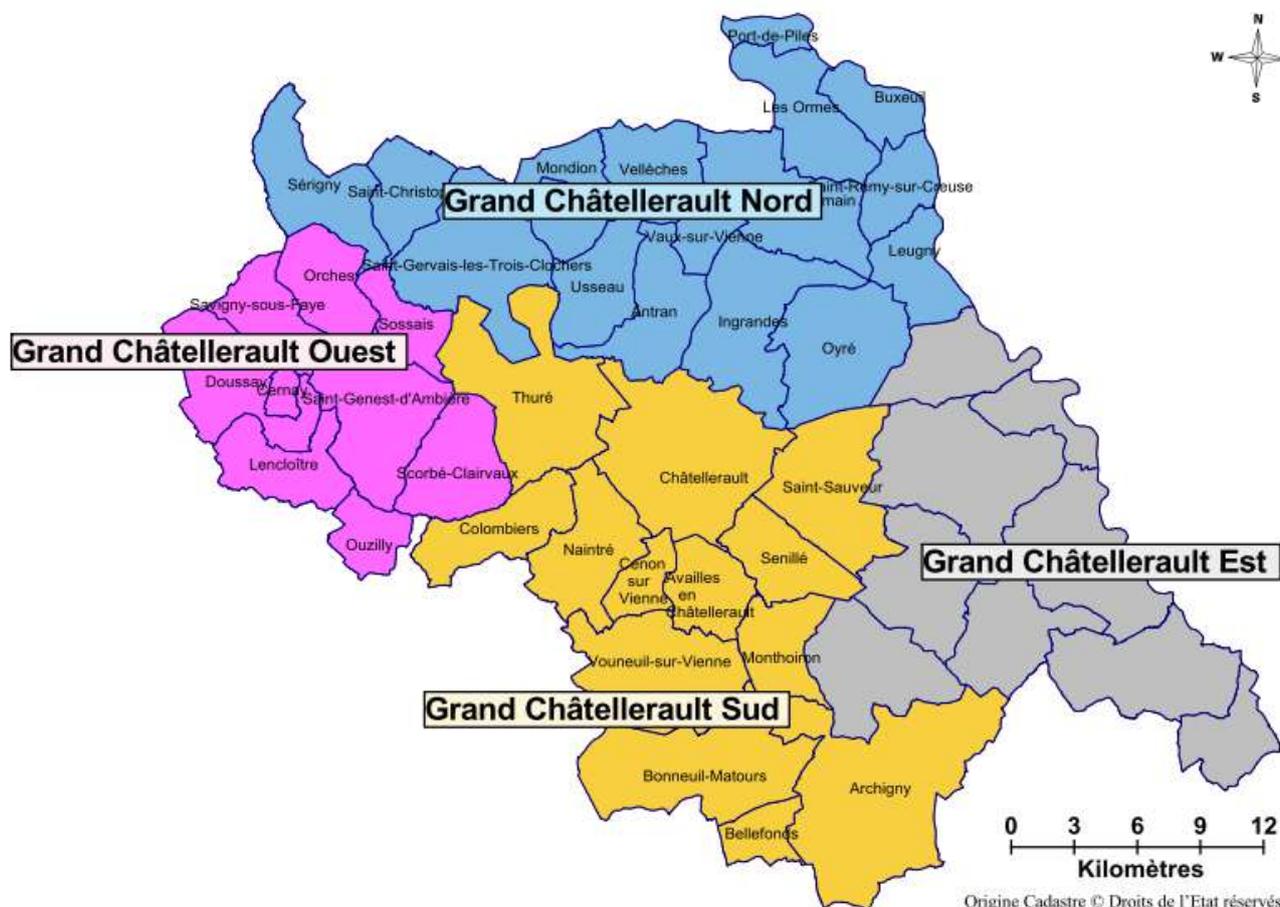
Ce rapport est présenté en Conseil d'Agglomération et adressé à chaque Maire. Il a un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût et le financement du service

Le contenu de ce rapport est tenu à disposition du public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut : <https://www.grand-chatelleraut.fr>

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI



Au 1er janvier 2017, l'extension de la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut porte à 47 le nombre de communes membres de la structure intercommunale. Cependant 9 communes (Châtelleraut Est) ne sont pas gérées par la Direction Gestion des Déchets de Grand Châtelleraut mais par un Syndicat. Les données de ce rapport ne les prennent pas en compte.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de Grand Châtelleraut Ouest (ancienne Communauté de Communes du Pays Lençloîtrais), de Grand Châtelleraut Sud (ex Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais) et de Grand Châtelleraut Nord (ex Communauté de Communes des Portes du Poitou).

L'ensemble des 38 communes concernées comptabilise 78 941 habitants en 2023 répartis de la façon suivante :

Nom de la Commune	Population 2022	Population 2023
Antran	1 195	1 190
Archigny	1 087	1 078
Availles-en-châtellerauld	1 782	1 780
Bellefonds	257	256
Bonneuil-Matours	2 178	2 184
Buxeuil	931	924
Cenon-sur-Vienne	1 766	1 746
Cernay	498	502
Châtellerauld	32 286	32 345
Colombiers	1 468	1 456
Dangé-Saint-Romain	3 027	3 018
Doussay	668	668
Ingrandes	1 779	1 792
Leigné-sur-Usseau	468	465
Lençloître	2 488	2 513
Leugny	386	381
Mondion	111	113
Monthoiron	670	672
Naintré	6 060	6 049

Nom de la Commune	Population 2022	Population 2023
Orches	387	370
Ormes (Les)	1 627	1 631
Ouzilly	950	961
Oyré	975	974
Port-de-Piles	582	570
Saint-Christophe	302	295
Saint-Genest-d'Ambière	1 227	1 218
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1 359	1 364
Saint-Rémy-sur-Creuse	397	418
Savigny-sous-Faye	378	374
Scorbé-Claivaux	2 273	2 255
Senillé-Saint-Sauveur	1 838	1 795
Sérigny	312	314
Sossais	435	430
Thuré	3 009	2 989
Usseau	610	609
Vaux-sur-Vienne	538	552
Vellèches	363	361
Vouneuil-sur-Vienne	2 295	2 329
Total habitants	78 962	78 941

La population sur le territoire est stable (-21 habitants sur le territoire : -0,03%). 23 communes ont enregistré une diminution de leur population. La plus importante étant pour Orches (-17 habitants, 5%). Les augmentations les plus fortes sont pour les commune de Saint-Rémy-sur-Creuse (+21 habitants, +5%) et de Vaux-sur-Vienne (+14 habitants, +3%).

Le nombre de foyers recensés est de 41 261 dont la répartition est la suivante (donnée INSEE date de référence statistique 2019) dont 7 896 logements collectifs (6 942 sont sur la commune de Châtellerauld) soit 19 % des foyers :

- Résidences principales : 35 596 logements (86%)
- Résidences secondaires : 1 423 logements (4%)
- Logements vacants : 4 242 logements (10%)

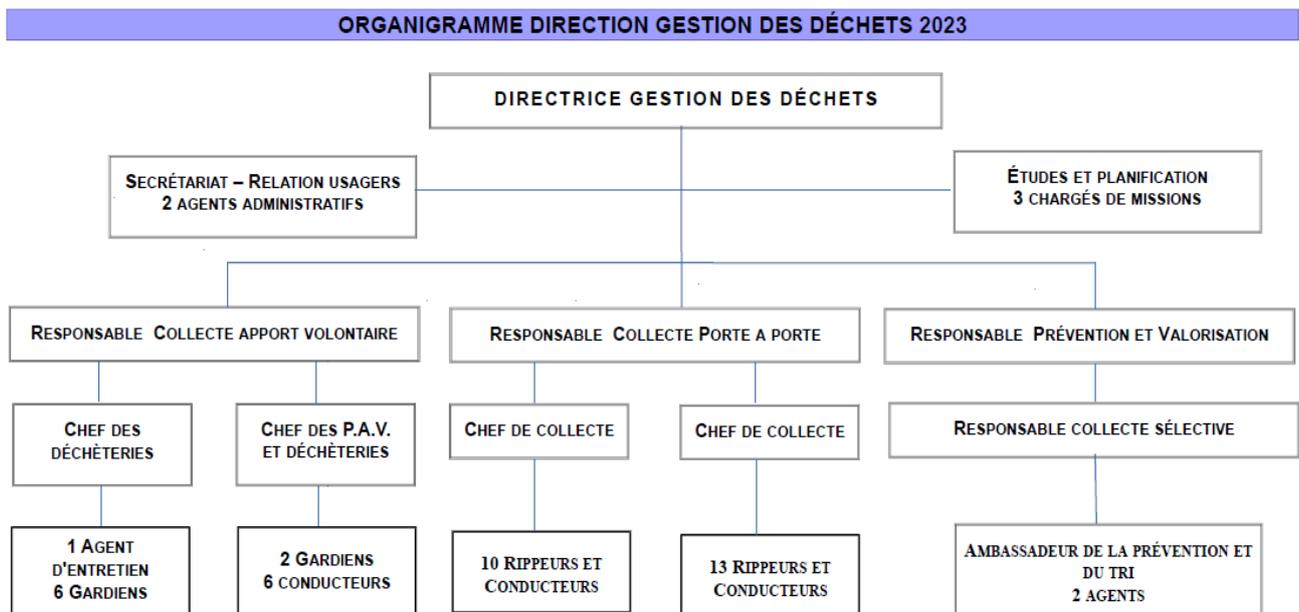
1.2. L'ORGANISATION DU SERVICE AUX USAGERS

Les services à disposition des usagers sont :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles – Porte-à-Porte
- La collecte des Déchets d'Emballages Légers – Porte-à-Porte
- La collecte des Cartons des commerçants de Châtellerault en porte-à-porte
- La collecte à domicile des Déchets Verts (pour les personnes à mobilité réduite)
- La collecte à domicile des Encombrants (pour les personnes à mobilité réduite)
- Les points d'apport volontaire à Verre
- Les points d'apport volontaire à Papier
- Les conteneurs enterrés à Ordures Ménagères Résiduelles – Apport Volontaire
- Les conteneurs enterrés à Déchets d'Emballages Légers – Apport Volontaire
- Les points d'apport volontaire à Textiles – Linges – Chaussures
- Le réseau des déchèteries

Les services de collecte et certains transferts sont assurés en régie. Les autres transferts et le traitement sont confiés à des prestataires privés.

Son organisation au 31 décembre 2023 est la suivante :



1.3. LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) COLLECTÉS EN 2023

Cette catégorie regroupe les déchets des collectes sélectives, les déchets collectés en déchèterie et les ordures ménagères résiduelles, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par les collectivités.

Les tonnages collectés sont répartis ainsi :

Type de collecte	Type de déchets	Quantité
Porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	13 826,91
	Déchets d'emballages légers	1 956,64
	Carton	124,61
	Déchets verts (sur rendez-vous)	0,22
	Encombrants (sur rendez-vous)	1,28
Apport volontaire	Ordures ménagères résiduelles	470,31
	Déchets d'emballages légers	113,30
	Verre	2 929,38
	Papier	1 034,73
	Textiles, linges et chaussures	344,46
	Déchèteries	21 405,35
Total		42 207,19
hors gravats		36 680,06
gravats		5527,13

Ratio hors gravats

**Grand Châtelleraut :
465 kg/hab/an**

**Vienne :
484 kg/hab/an***

*données 2022 (AREC)

**Nouvelle Aquitaine :
579 kg/hab/an***

*données 2022 (AREC)

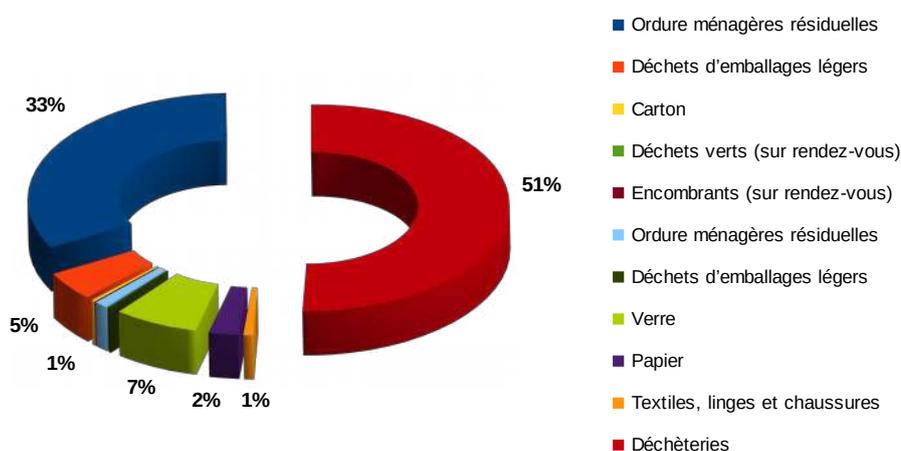
**France :
547 kg/hab/an***

*données 2021 ADEME

La quantité totale de déchets de Grand Châtelleraut est de 42 207 tonnes en 2023 alors qu'en 2022 elle était de 43 606 tonnes, soit une diminution de 3,2% (- 1 398 tonnes).

Le ratio par habitant de Grand Châtelleraut a diminué de 3,2% (-17,6 kg/hab/an).

Le graphique suivant montre la part en pourcentage que représente chaque type de déchets collectés en 2023 (gravats inclus) :



1.4. FAITS MARQUANTS EN 2023

L'année 2023 a été consacrée à l'aboutissement de la réflexion sur la facturation et l'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets avec comme conclusion la validation de la stratégie déchets à horizon 2030. La mise en œuvre est initiée par le lancement de la consultation relative à la conteneurisation de la collecte des déchets.

Le déploiement du schéma de tri à la source des biodéchets validé en octobre 2021 se met en œuvre à partir de 2023 avec la définition des dispositifs d'aides de la Communauté d'Agglomération au compostage domestique et l'expérimentation de la collecte en apport volontaire des biodéchets. Ce nouveau service ainsi que la communication relative à la réduction des déchets ont eu un effet bénéfique sur les quantités d'ordures ménagères collectées.

En 2023, 9 nouvelles filières de tri des ont été mises en place ou développées sur les déchèteries dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (article de sports et de loisirs, article de bricolage et de jardin thermiques et non thermiques, jouets, huiles minérales, huisseries, plâtre, décorations mobilières, outils du peintre). Ces nouveaux tri, ainsi que la forte augmentation des tarifs pour les professionnels en 2023, ont permis une meilleure valorisation des déchets.

A la fin de l'année 2023, une caractérisation du tout venant de toutes les déchèteries a été réalisée et servira de base à la réflexion qui sera initiée en 2024 sur le réseau de déchèteries.

1.5. LES FILIÈRES DE RESPONSABILITÉS ÉLARGIE DU PRODUCTEURS (REP)

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault travaille avec plusieurs éco-organismes dans l'exercice de ses missions. Ces sociétés investies de la mission d'intérêt général dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), ont pour objectifs de gérer la fin de vie des produits ou équipements qu'ils mettent sur le marché.



Emballages et papiers
Fusion Eco-emballages et
Eco-folio
Depuis 2004



Anciennement EcoTLC
Textiles, Linges de Maison et
Chaussures
Depuis 2016



Déchets Électriques et
Électroniques, lampes
Fusion Recylum et Eco-système
Depuis 2012



Meubles anciennement Eco-mobilier
Depuis 2014
Jouets
Article de Bricolage et de Jardin
Non Thermique
Depuis 2023



Piles
Depuis 2009



Pneumatiques
Depuis 2015



Huiles minérales
Depuis 2024



Articles de Sport et de Loisirs,
Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques
Depuis 2023



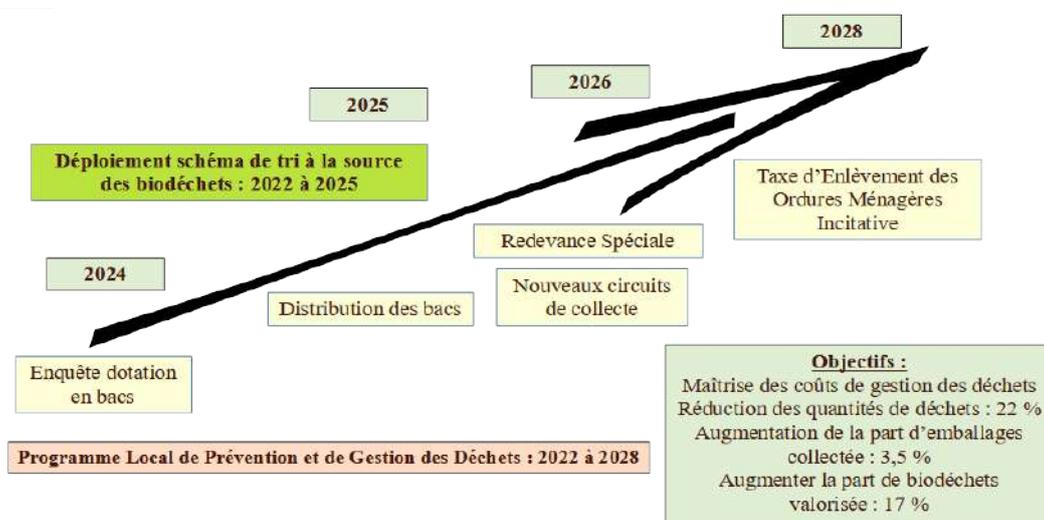
Déchets Diffus Spécifiques
Des ménages, outils du peintre
Depuis 2014

II – LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1 UNE STRATÉGIE D’OPTIMISATION AMBITIEUSE À HORIZON 2030 :

Les simulations technico-économiques de la réflexion relative à la facturation et à l’optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ont été présentées.

Des Comités de Pilotage comprenant environ 15 élus volontaires, des membres de la Direction Générale, de la Direction des Finances et de la Direction Gestion des Déchets ont été organisés pour travailler sur les futures grilles tarifaires (20 janvier et 16 mars 2023). Les décisions prises, en Conseil d’Agglomération du 3 juillet, ont abouti à l’adoption de la stratégie déchets à l’horizon 2030 :



Les décisions ont comme objectifs de réduire des quantités de déchets, l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement, d'améliorer les conditions de travail des agents et de maîtriser les coûts. Elles comprennent ;

des leviers techniques :

- Conteneurisation de la collecte des déchets (2025) : tous les bacs seront pucés et renforcés pour être adaptés aux nouveaux véhicules ;
- Réduction des fréquences de collecte des déchets : au 31 mars 2025 réduction des fréquences de collecte – passage d'une collecte / semaine à une collecte tous les 15 jours et de 3 collectes à 2 collectes / semaine pour le centre-ville de Châtellerauld.
- Biodéchets : poursuite du déploiement des composteurs individuels et de la collecte en apport volontaire pour le centre ville de Châtellerauld et les bourgs de 5 communes (Thuré, St-Gervais-les-3-clochers, Bonneuil- Matours, Lenclouire, Dangé-St-Romain), accompagnement du compostage collectif ;
- Déploiement des bennes à collecte latérale au fur et à mesure du renouvellement des véhicules.

des leviers financiers :

- Refonte de la Redevance Spéciale : facturation à partir de 240 litres par semaine, exclusion à partir de 1 100 litres par semaine d'Ordures Ménagères des Producteurs Non Ménagers (incluant les administrations) (2025) (facturation des cartons pour les producteurs inférieurs à 1 100 litres par semaine de cartons, accès aux bornes d'apport volontaire à biodéchets pour les producteurs inférieurs à 240 litres par semaine) ;
- Mise en œuvre de la TEOMI (2028) (facturation des OMR).

2.2 PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Qu'est ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic socio-économique du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). De ce fait, par la délibération du 03 mai 2021, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld s'est engagée dans son deuxième Programme de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2028 et s'inscrit ainsi dans une stratégie globale de l'économie circulaire.

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- Réduire les DMA de 8 % entre 2015 et 2026, soit passer de 523 kg/hb à 481 kg/hab, hors gravats ; **(2023 : 465 kg/hab objectif atteint)**
- tendre vers 60 % de foyers pratiquants une solution de tri à source des biodéchets en 2026 ; **(2023 : 55 % (indicateur TRIBIO) des foyers pratiquent le compostage)**
- Assurer la valorisation globale (matière, énergétique et organique) d'au moins 65 % des déchets ménagers et assimilés. **(2023 : 57 % de valorisation globale)**

Le PLPDMA est articulé autour de cinq axes principaux (et 44 sous-actions):

- I. Stratégie pour la réduction des déchets organiques
- II. Stratégie pour le développement de la consommation responsable
- III. Stratégie pour une production durable des acteurs économiques
- IV. Stratégie d'éco-exemplarité du service public
- V. Stratégie pour recycler davantage

L'année 2023 est la deuxième année de mise en œuvre des diverses actions du PLPDMA (jusqu'à horizon 2028).

Le bilan de la première année 2022 a eu lieu le 04 avril 2023. Il montre les actions faites par la Direction Gestion des déchets sur les 5 axes principaux (vente de composteurs, développement des actions de broyage, déploiement des bennes de réemploi, sensibilisation des usagers, refonte de la redevance spéciale, optimisation de la collecte)

Dans le cadre du PLDPMA, des travaux collaboratifs par groupe de travail thématique afin de favoriser la participation d'acteurs stratégiques du territoire de Grand Châtellerauld :

- **Groupe de travail n°1** : développer des actions de réduction et de gestion des biodéchets
- **Groupe de travail n° 2** : mieux communiquer et relayer les actions de prévention sur l'ensemble du territoire
- **Groupe de travail n°3** : promouvoir la consommation responsable
- **Groupe de travail n°4** : encourager les solutions innovantes pour réduire les déchets produits par les professionnels

Quel intérêt ?

- Emerger une gouvernance ouverte et partagée avec un ensemble des acteurs du territoire ;
- Favoriser la concertation pour favoriser l'implication des acteurs et enrichir le projet porté par la collectivité ;
- Impulser une dynamique territoriale ;
- Faciliter l'articulation du plan d'action avec d'autres politiques territoriales ;
- Essaimer les initiatives des actions du territoire.

Les principaux éléments qui sont ressorti de cette concertation sont :

- L'accompagnement à la sensibilisation de la lutte contre le gaspillage alimentaire est une action intéressante pour diminuer les ordures ménagères ;
- La pratique du compostage de proximité est la plus identifiée du territoire ;
- La communication doit être relayée en utilisant les services et établissements publics (pôle de proximité, mairies, écoles, quartiers, bibliothèques, etc.) ;
- La Communication orale ou en face-à-face doit être priorisée (communication écrite pas toujours lue)
- La sensibilisation du jeune public est un bon vecteur de l'information ;
- La nécessité de donner des solutions aux professionnels et de les informer sur leurs obligations réglementaires est ressortie de manière prioritaire.

Perspectives

- Mise en œuvre des actions avec interlocuteurs identifiés
- Accentuer le partenariat fort avec les communes / élus en tant que relais et/ou acteurs de la prévention des déchets

La Labellisation Économie Circulaire : un premier palier pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld

Schéma synoptique de l'économie circulaire

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Source : ADEME

Pourquoi et pour qui ?

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut est lauréate du 1^{er} palier depuis 2021 (sur un total de 5). Cette labellisation permet de reconnaître et valoriser au niveau national l'engagement de la collectivité dans une politique d'économie circulaire, à travers :

- un engagement politique affirmé
- la mise en place de moyens concrets
- l'approfondissement de la connaissance de son territoire et de ses acteurs
- une volonté d'amélioration continue

De plus, la labellisation est répartie en 5 axes qui sont les suivants :

1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

Les perspectives pour les années à venir de la Direction Gestion des Déchets sont de continuer de s'engager davantage afin de renforcer sa politique d'économie circulaire sur le territoire.

III – RÉFLEXION SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS

La CAGC a participé à une étude multifilière départementale initiée par le SIMER (participation de la CAGC : 79 631 €, 18 % du montant de l'étude). Les flux concernés par cette étude sont :

- Les emballages, le papier, les refus
- Les ordures ménagères
- Le tout venant de déchèteries
- Le bois traité ou non (classes A et B)
- Les biodéchets
- Les boues d'épuration

La grille d'analyse multicritères des scénarios a été validée en septembre 2023.

Les scénarios retenus à développer sont les suivants :

- Scénario 0 (situation actuelle) : 2 centres de tri, 1 Unité de Valorisation Énergétique (60 kT), des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux ;
- Scénario 1 : 1 centre de tri à Poitiers, 1 Unité de Valorisation Énergétique (90 kT) ;
- Scénario 2 : 1 centre de tri à Sillars, 1 Unité de Valorisation Énergétique (90kT) ;
- Scénario 3 : 2 centres de tri, 1 Unité de Valorisation Énergétique (90 kT).

La réflexion s'est poursuivie sur l'année 2024

IV – LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

L'ensemble des actions de sensibilisation ont touchées 4717 personnes en 2023 dont 1822 enfants dans le cadre d'animations en milieu scolaire et du projet pédagogique.

4.1 ACTIONS DANS LE CADRE DU PLDMA

4.1.1 La Campagne d'animations estivales en déchèterie :

L'organisation dans les déchèteries a fortement évolué en 2023. En effet, la mise en place des nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) comme les jouets, les outils de bricolage ou articles de sports et les nouveaux horaires en septembre prévoyaient de changer les habitudes des usagers. Des actions de sensibilisation ont été mise en place par les animatrices de tri et des agents du Ressort sur plusieurs sites pendant la période estivale.

Les interventions ont eu lieu par demi-journées pour trois déchèteries :

- Nonnes
- La Massonne
- Dangé-Saint-Romain

Les objectifs étaient les suivants :

- Informer et sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques à prendre avant de venir en déchèterie : trier les objets par matière, optimiser son temps de vidage, les nouvelles filières de tri, la nouvelle organisation des horaires ;
- Promouvoir la possibilité de déposer les objets en bon état dans le caisson dédié pour la recyclerie ;
- Sensibiliser sur la prévention des déchets comme éviter d'apporter ses tontes ou ses feuilles en déchèteries, faire du paillage...
- Rappeler les règles de tri, il y a encore trop d'emballages qui sont apportés en déchèteries alors qu'ils vont dans les sacs jaunes et inversement (comme les bidons de pétrole)

Du 07/07 au 30/08, ce sont 15 animations qui ont été effectuées. Elles ont permis de sensibiliser et d'accompagner 288 usagers. Il est étudié de reconduire cette campagne pendant la période estivale 2024.

4.1.2 Les animations de broyage en déchèterie :

En 2023, **15 demi-journées** de broyage sur les déchèteries ont été organisées. Ce sont 89 usagers qui ont produit chacun en moyenne 1 m³ de broyat. C'est environ 22 tonnes de déchets verts évités grâce à ces animations.

4.1.3 Le Stop-pub

Le stop-pub à l'effigie de la campagne de communication de la prévention est toujours disponible pour les habitants qui le souhaitent. Il peut être récupéré notamment dans les mairies du territoire ou directement auprès de la Direction Gestion des Déchets. En 2023, environ 700 Stop pub ont été distribués sur Grand Châtelleraut.



4.1.4 Prêt de gobelets et des totems de tri



La Direction Gestion des Déchets prête gracieusement des gobelets réutilisables (associations, particuliers...). Seule la perte est facturée. En 2023, l'équivalent de 5740 gobelets réutilisables ont été empruntés alors qu'en 2022, seulement 2110 gobelets avaient été demandés.

La Direction possède également des totems de tri pour sensibiliser les usagers au tri des déchets et à la prévention, lors des manifestations organisées sur son territoire. En 2023, l'équivalent de 111 totems ont été empruntés soit 30 totems de plus que l'année précédente.

4.1.5 L'évènement « Tous au compost »

« Tous au compost ! » est un évènement national annuel organisé par le Réseau Compost Citoyen. Celui-ci valorise la pratique du compostage de proximité (domestique, partagé, en établissement...). C'est un évènement reconnu pour sensibiliser les usagers sur la thématique des biodéchets. Ce sont les raisons pour lesquelles, la Communauté d'Agglomération a proposé pour l'année 2023, des activités dans le cadre de son engagement pour la gestion des biodéchets sur son territoire.

Les objectifs sont :

- Promouvoir la pratique du compostage de proximité dans le cadre de la valorisation des biodéchets
- Faire connaître les actions que mène la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut à l'horizon 2025

L'ensemble des animations a été réalisé par la chargée de missions biodéchets. Du 25/03 au 09/04, 11 animations ont été organisés. Elles ont permis de sensibiliser un peu plus de 200 usagers comme par exemple par des ateliers de compostage, une visite des serres municipales de Châtelleraut ou la diffusion du film « Zéro Phyto »...



4.2 ACTIONS DE SENSIBILISATIONS

4.2.1 La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Du 18 au 26 novembre 2023, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a eu lieu sur le territoire de Grand Châtellerault.

Axée sur la politique globale d'économie circulaire, elle a permis une mise en valeur d'actions de réduction des déchets à destination du grand public. Cette année la thématique principale de la SERD était les *Emballages : la sobriété avant le recyclage*.

C'est à cette période que la Direction Gestion des Déchets organise sa gratiféria annuelle ainsi qu'un ciné débat :

- **Gratiféria à la salle des fêtes de Oyré le week-end du 18-19 novembre :**



- 5,2T d'objets ont été collectés dans les zones de dons en déchèteries pendant trois semaines avant d'être proposés lors du premier week-end de la SERD. L'objectif était de sensibiliser l'utilisateur au réemploi et lutte contre le gaspillage en remettant dans le circuit de nombreux objets pouvant être encore réutilisés.
- - 282 personnes se sont déplacées à Oyré pour venir à la gratiféria (dont 201 le samedi) ;
- - 4,3T ont trouvé preneurs et ont ainsi pu avoir une deuxième vie représentant donc autant de déchets évités ;
- - La Recyclerie du Ressort (entreprise à but d'emploi), Emmaüs, le tiers-lieu Le Locus et la Croix Rouge ont récupéré les objets qu'il restait le dimanche en début d'après-midi. Par conséquent, seulement 900kg d'objets sont retournés en déchèterie.

- **Le Ciné-débat :**

53 personnes ont assisté à la projection du film «Ma vie zéro déchet» et ont ensuite participé au débat au cinéma Le Loft à Châtellerault.



Durant cette semaine, 18 activités ont été organisées en partenariat avec 14 structures comme Le Ressort, Le CREPAQ ou Espri'Kolibri. C'est au total **775 personnes** qui ont participé aux différentes animations.

4.2.2 Les actions de sensibilisation grand public diverses

En 2023, de nombreuses actions de sensibilisation ponctuelles « grand public » autour de la thématique du tri et de l'économie circulaire ont été réalisées ainsi que des formations auprès du personnel de différentes structures.



Sensibilisation au gaspillage alimentaire sur le marché d'Ozon à Châtellerault



Scène de Nature au parc du Verger à Châtellerault



Les Natureles à Dangé-Saint-Romain



Accueil des nouveaux arrivants à La Manu à Châtellerault

4.2.3 Les actions de sensibilisation en milieu scolaire

Le programme pédagogique 2022-2023

Un projet pédagogique a été proposé sur l'année scolaire 2022-2023 aux enseignants du territoire avec comme thème « **La fourmi anti-gaspi !** », en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou. Afin d'assurer une action de qualité, 10 classes de 30 élèves maximum sont sélectionnées et participent au projet.

L'objectif de ce projet était de faire découvrir aux élèves la proportion des déchets alimentaires par rapport aux différents types de déchets produits pour permettre leur diminution en amont via des éco-gestes simples.

La Direction Gestion des Déchets propose ainsi chaque année aux classes de CE2 au CM2 des écoles primaires de l'Agglomération de Grand Châtellerault un projet d'animations tout au long de l'année scolaire. Celui-ci ayant fait l'objet au préalable d'une validation par l'Inspection Académique.

Sur l'année 2023, les séances 2 ont pu se poursuivre et les séances 3 et 4 ont pu avoir lieu auprès des 10 classes participantes.



Photos de séances 3 : Visite d'une structure locale consacrée à la récupération de denrées alimentaires et de nourriture encore consommables, pour leur valorisation.



Visite du supermarché Auchan de Saint-Gesnest d'Ambière avec deux classes de CM1-CM2 de l'école Joséphine Baker de Lencloître

Le programme pédagogique 2023-2024



Le projet pédagogique 2023-2024 a été lancé en septembre auprès de 10 classes du CE2 au CM2 de Grand Châtellerault. Cette année le projet pédagogique est intitulé « **La Fourmi réduit et trie ses déchets !** », projet toujours en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou. L'objectif de ce projet pour les adultes de demain, est de faire prendre conscience aux élèves des quantités de déchets produites, de leurs impacts sur la nature et apprendre à les diminuer à la source. Ce projet à un double objectif : sensibiliser les élèves, mais aussi le personnel de la structure éducative.

Les 10 classes ont bénéficié de la première séance et 3 classes ont pu avoir leurs deux premières séances sur le dernier trimestre 2023.

4.3. LES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2023, différents outils de communication ont été réalisés, notamment :

- La plaquette pour les jours et reports de collecte permettant aux usagers de connaître leur jour de collecte et aussi le jour de report pour les jours fériés ;
- Un nouveau mémo-tri a été réalisé pour sensibiliser les usagers aux consignes de tri des déchets alimentaires, des emballages, papier et verre mais également sur le fonctionnement des déchèteries du territoire ;



Boîte à piles

Mémo tri



- Des boîtes à pique-nique réutilisables, des gourdes, des boîtes à piles, des stylos, sacs à vrac et en toiles réutilisables ont été distribués pendant les animations.

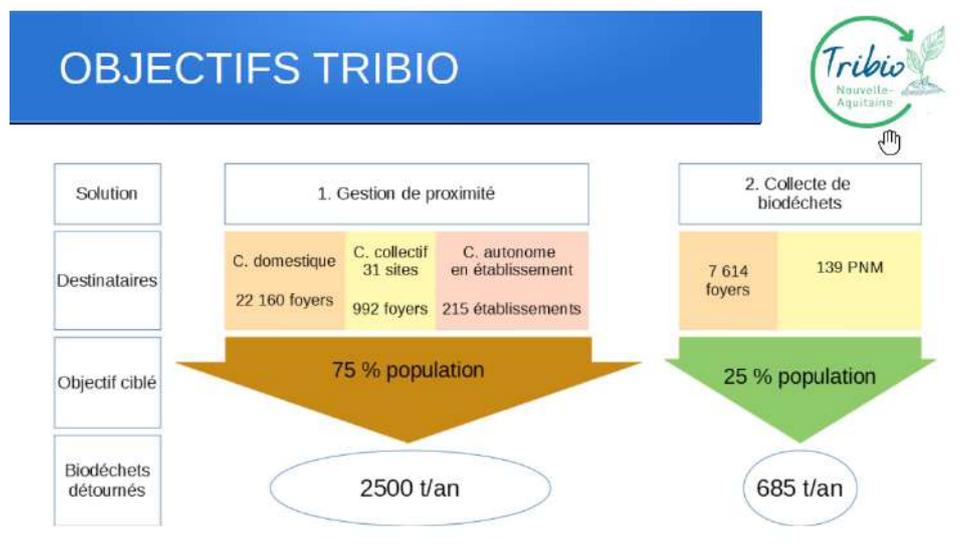
Presse / Web :	
<ul style="list-style-type: none"> • Articles dans Nouvelle République : deux sur les déchèteries, un article sur le budget des déchets • Carte des points d'apport volontaire textile sur le site de Refashion 	
Site internet de l'économie circulaire :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les bons gestes permettant de réduire ses déchets • Une carte interactive pour situer les bornes des points d'apport volontaire • Une partie dédiée à la réservation en ligne des composteurs • Où jette-t-on les cartouches de protoxyde d'azote 	<ul style="list-style-type: none"> • Un agenda (vente composteurs, broyage, événements...) • Nouveaux horaires et nouvelles filières en déchèterie • Découvrir l'objethèque-café de Châtelleraut • Communication lors de la SERD (plaquette – affichage urbain – réseaux sociaux – panneaux publicitaire...)

Site Web : <http://www.par-ici-les-bons-gestes.fr/>

V – TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le schéma de déploiement du tri à la source des biodéchets a été adopté en Bureau d'Agglomération le 11 octobre 2023.

La CAGC a est lauréate TRIBIO pour déploiement de son schéma biodéchets et ainsi accompagnée par l'ADEME et la Région pour permettre à tous les usagers de disposer d'une solution de tri à la source des biodéchets.



- Le compostage individuel : achat à titre préférentiel de composteurs (composteur en plastique de 400 l : 15 €, composteur en plastique de 400 l : 20 €), bio-sceau et guide du composteur offert pour l'achat d'un composteur accompagnement des usagers qui préfèrent composter en tas ou faire eux-même un composteur (guide de fabrication disponible en ligne) ;
- Le compostage collectif pour l'habitat vertical ;
- Le compostage collectif de quartier ;
- Le compostage éco-exemplaire pour les bâtiments ou équipements de communes membres de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld ;
- Le compostage en établissement pour les producteurs non ménagers de moins de 240 l/ semaine de biodéchets (5 tonnes/an).

Elle déploie des points d'apport volontaire pour le dépôt des biodéchets pour les secteurs urbains sans espaces verts (6 communes : 20 sites à équiper de 2023 à 2025).

Les modalités accompagnement des nouveaux dispositifs proposés dans le cadre du schéma de tri à la source des biodéchets ont été adoptées lors de la Réunion de Travail de Bureau du 20 février 2023 et du Conseil du 3 avril 2023 pour les nouveaux tarifs.

L'accompagnement sera fonction du nombre de producteurs par typologie ainsi que des moyens en personnel mis à disposition.

Les mesures suivantes peuvent être proposées :

Catégorie	Ménages			Producteurs Non Ménagers (PNM)		
	Compostage individuel	Compostage collectif sur le domaine privé (en pied d'immeuble : bailleurs)	Compostage de quartier (Communes membres de CAGC)	Compostage sur sites appartenant aux Communes membres de la CAGC (mairie, école...)	Compostage PNM (boulangerie, restaurant d'entreprise...) < 5 Tonnes de biodéchets par an	Compostage PNM (boulangerie, restaurant d'entreprise...) > 5 Tonnes de biodéchets par an
Dispositif		Gestion des sites par prestataire (externalisé)	Gestion des sites par prestataire (externalisé)	Accompagnement vers l'autonomie pendant 6 mois	Accompagnement vers l'autonomie pendant 6 mois	Prestataire privé
Sensibilisation des utilisateurs	CAGC ou par prestataire	CAGC ou par prestataire	CAGC ou par prestataire	CAGC ou par prestataire	CAGC ou par prestataire	Prestataire privé
Prix des composteurs	Bois 400L: 20€ Plastique 400L : 15€	Bois 400L: 20€ Bois 800L: 30€	Gratuit	Gratuit au titre de l'éco-exemplarité	Bois 400L: 40€ Bois 800L: 60€	Prestataire privé
Coût du dispositif et formation		Pris en charge par la CAGC	Pris en charge par la CAGC	Pris en charge par la CAGC	Prise en charge de 50% par la CAGC <u>SI</u> gestion interne (~1000€ hors formation)	Prestataire privé

Grand Châtelleraut mettra, par ailleurs, à disposition les outils de communication afin d'accompagner ce nouveau geste de tri : flyers, visuels pour les panneaux de consignes de tri (fournis pour ceux qui sont équipés par la collectivité) ...

Bilan 2023 :

Le compostage individuel

En 2023, 718 composteurs ont été distribués lors des ventes mensuelles au Centre Technique Municipal de Châtelleraut et 449 grâce aux livraisons dans les communes. En tout, ce sont 1 167 composteurs individuels qui ont été vendus dont 834 en bois et 333 en plastiques et 1 263 bioseaux. Cela représente une quantité doublée par rapport à l'année précédente (597 composteurs en 2022).

Cela permet d'atteindre l'objectif annuel de TRIBIO :

Objectif TRIBIO				
	Année 0 = 2022	Année 1 = 2023	Année 2 = 2024	Année 3 = 2025
Gestion de proximité individuelle (compostage ou lombricompostage)				
Nombre total de foyers pratiquant la compostage en tas, composteurs achetés...*(si connu)	Enquête : 18 154	19 417	20 789	Objectif : 22 160
		+ 1 263	+ 1 372	+ 1 371

L'estimation du nombre de foyers pratiquant le compostage en 2023 est 19 417 foyers (compostage en tas, composteurs achetés...). On estime la part de biodéchets détournée des ordures ménagères à 1 429 tonnes/an (estimation TRIBIO 32 kg/hab/an).

Le compostage collectif

Le compostage partagé (ou collectif) est une solution pour composter les biodéchets entre plusieurs habitants d'un même immeuble ou d'un même quartier, en fonction du lieu d'implantation du site :

- Le compostage en pied d'immeuble ou d'une résidence privée pour les résidents.
- Sur l'espace public : ces sites, appelés « composteurs de quartier », sont accessibles par les résidents d'un quartier.
- Au moins 1 référent volontaire doit être désigné pour l'installation d'un site de compostage.

Pour tout les types de structures/d'usagers, seront fournis gratuitement :

- 1 brass-compost pour chaque site,
- Autant de bio-seaux que d'habitants/locataires souhaitant participer sur le site de compostage de quartiers et compostage en pieds d'immeubles:

Site mis en place en 2023 :

- Site du CTM remis en activité en janvier 2023 impliquant 35 employés
- Salle des fêtes sur la commune de Bonneuil-Matours au 20/11/2023 impliquant 10 personnes
- Salle des miroirs sur la commune de Bonneuil Matours au 14/11/2023 impliquant 15 personnes

825 Kg ont été détournés par les 3 sites de compostage collectif en place en 2023

Collecte des bio déchets en apport volontaire

En 2023, deux zones tests ont été mis en place pour le déploiement des points d'apport volontaire pour le tri des biodéchets :

- Châtelleraut : parking de la Tête Noire ;
- Saint Gervais-les-Trois-Clochers : parking derrière la Mairie

Chaque point est équipé de deux abris-bacs (un pour les professionnels et un pour les particuliers) qui ont été mis en service au 1^{er} juin 2023.

Du 06 au 14 juin, une campagne de sensibilisation en porte à porte et quatre permanences a été réalisée dans le but d'informer les usagers à cette solution de tri des biodéchets.

- Secteurs couverts :
 - Châtellerault (zone de la Tête Noire) : 257 particuliers et 4 professionnels
 - Saint-Gerbais-Les-Trois-Clochers (Centre) : 42 particuliers et 4 professionnels
- Nombre d'usagers concernés:
 - Châtellerault (zone de la Tête Noire) : 87 particuliers et 3 professionnels concernés
 - Saint-Gerbais-Les-Trois-Clochers (Centre) : 5 particuliers et 4 professionnels concernés
- Grâce aux 1 551 Kg de BIO DÉCHETS collectés et valorisés, il a été produit :
 - 470 Kg de Compost
 - 233 m3 de Biogaz

Nombre de foyers équipés en 2023 :

- Compostage individuel : 1 263 foyers
- Compostage collectif : 25 foyers et 35 employés (et 1 producteur non ménager)
- Collecte biodéchets : 92 particuliers et 8 producteurs non ménagers

L'estimation du nombre de foyers pratiquant le compostage en 2023 est **19 534 foyers** (compostage en tas, composteurs achetés...) ce qui représente 54,8 % des foyers. C'est plus de 1 431 tonnes de biodéchets détournés en 2023.

VI - La Redevance Spéciale

C'est une tarification complémentaire à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle est payée par une entreprise localisée dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont gérés par la Direction Gestion des Déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, elle a visé les entreprises, les associations, les commerçants, et autres producteurs non ménagers produisant plus de 3000 litres de déchets par semaine.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la redevance spéciale depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de redevables RS	22	21	21	20	22
Vol de déchets (litres/semaine)	279 520	261 360	252 560	247 700	215 400
Vol moyen par entreprise (litres/semaine)	5 953	5 953	6 231	5 972	5 653
Montant	167 662,46 €	171 599,09 €	138 182,72 €	146 794,72 €	386 949,04 €

En 2023, 22 entreprises étaient soumises à la Redevance Spéciale (R.S). La baisse du nombre d'entreprises au cours de l'année (- 6 établissements) s'expliquent par une forte revalorisation de la RS qui était nécessaire pour la faire correspondre aux coûts réels de collecte et de traitement des déchets.

Le volume des déchets relevant de la facturation de la R.S représente 215 400 litres de déchets par semaine pour un montant de 386 949,04 €.

VII - Le Quai de Transit des déchets de Nonnes

7.1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Un quai de transfert sert à regrouper les déchets avant qu'ils soient transportés pour être traités. Implanté en position centrale par rapport au gisement des déchets, il permet de réduire les distances parcourues sur les circuits de collecte.



Le quai de transit de Nonnes a été mis en service le 1^{er} janvier 2012.

L'acheminement vers les centres de traitement et de valorisation des déchets est effectué grâce à des véhicules à fond mouvant de 90 m³. Cela présente l'avantage de réduire les coûts de transport et les impacts sur l'environnement en limitant le nombre de voyages vers les sites de traitement.

Les sacs noirs (Ordures Ménagères Résiduelles) et les sacs jaunes (Déchets d'Emballages Légers) sont apportés en haut du quai et tombent dans les remorques à fond mouvant en bas de quai.

Les déchets sont ensuite évacués vers les filières de tri et de traitement par un transporteur. Les filières en question sont le centre de stockage de Sommières du Clain et de Sonzay (Suez) depuis le 1^{er} avril 2013 pour les O.M.R., et le centre de tri de Saint Eloi (Suez) pour les emballages depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le verre est vidé sur une plate-forme et rechargé une à deux fois par semaine dans les véhicules du transporteur de Verallia afin d'être acheminé à Cognac.

Le quai de transfert a également été conçu pour accueillir les déchets verts. Ceux-ci ont été, depuis le 1^{er} janvier 2013, broyés sur le quai de transfert puis transportés vers la station de valorisation biologique de SEDE Environnement à Ingrandes. Afin de réduire les transports de déchets, des plateformes ont été aménagées sur les déchèteries en 2014 et en 2020 (suite à l'extension du territoire) afin que le broyage des déchets verts soit réalisé sur les déchèteries (hors déchèterie de Nonnes).

7.2. TONNAGES REÇUS EN 2023

Le quai de transit a permis de transférer les tonnages suivants :

	Années	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Tonnages totaux
Ordures ménagères	2022	1295,62	1128,26	1310,9	1212,12	1234,24	1200,34	1223,8	1252,16	1261,14	1253,66	1228,2	1272,98	14 873,42
	2023	1330,64	1066,72	1209,88	1108,24	1254,88	1199,72	1163	1200,54	1178,8	1191,52	1228,66	1164,62	14 297,22
Déchets d'emballages légers	2022	169,48	153,08	167,9	168,28	179,66	184,28	172,94	183,5	163,12	162,9	168,66	178,62	2 052,42
	2023	184,3	147,86	174,02	161,24	175,08	186,56	173,56	173,72	169,1	171,86	171,4	181,24	2 069,94
Verre CAGC	2022	198,9	228,48	225,84	257,72	258,22	256,22	292,36	318,1	288,68	200,26	255,86	191,9	2 972,54
	2023	287,54	203,74	230,02	256,28	230,06	257,04	285,2	287,48	227,48	230,28	230,24	204,02	2 929,38
Déchets verts Quai de transfert	2022	75,46	105,26	244,9	103,06	206,6	113,12	94,36	171,34	208,16	106,46	148,34	212,02	1 789,08
	2023	78,28	146,32	135,82	198,46	152,02	204,58	187,18	223,46	151,06	130,82	276,68	68,66	1 953,34

Ces tonnages comprennent les déchets issus de la collecte en apport volontaire (conteneurs enterrés) sur l'ensemble du territoire géré par la Direction Gestion des Déchets.

La quantité des déchets verts correspondent :

- à ceux collectés sur la déchèterie de Nonnes = 1 771,00 tonnes
- à l'entretien des espaces verts de la Ville de Châtelleraut = 182,34 tonnes

VIII - La collecte en porte à porte

8.1. L'ORGANISATION

Les usagers sont collectés une fois par semaine pour les O.M.R. et les emballages recyclables à l'aide de Benne à Ordures Ménagères (B.O.M.) bi-compartmentées.

Cependant, le centre-ville de Châtelleraut est collecté à l'aide d'une B.O.M. mono-compartmentée. De part le milieu très urbanisé, la fréquence de ramassage est de trois fois par semaine pour les O.M.R. et une fois par semaine (le jeudi) pour les emballages recyclables.



Depuis le 5 juillet 2021, l'ensemble du territoire a été harmonisé et le ramassage s'effectue en régie dans sa totalité:

Il est réalisé 48 sorties de camions par semaine :

- Châtelleraut : 13 sorties camions et 2 pour les cartons
- Gros producteurs : 5 sorties camions
- Autres communes : 28 sorties camions (dont 3 pour la commune de Naintré)

La fréquence de collecte des gros producteurs (producteurs non ménagers, de plus de 2m³/semaine et zones d'habitat collectif) a été maintenue lors de la réduction des fréquences de collecte au 01^{er} janvier 2012.

La collecte des cartons des commerçants est réalisée deux fois par semaine : le mercredi matin et le vendredi soir (centre-ville de Châtelleraut seulement).

Répartition des tournées de collecte en 2022 :

Jour	Communes	Type de déchets	Nombre de sorties de véhicules
Lundi	Châtelleraut (Zone 5) Châtelleraut (Zone 6) Châtelleraut (Zone 7) Naintré (Zone 1) Naintré (Zone 2) Naintré (Zone 3) Savigny-sous-Faye / Doussay / Cernay Les Ormes Dangé-St-Romain	OMR + Emballages	9
Mardi	Cenon-sur-Vienne Châtelleraut (Zone 9) Availles-en-Châtelleraut Lençloître Ouzilly Buxeuil / Saint-Rémy-sur-Creuse / Leugny Ingrandes Châtelleraut (Zone 3) Gros producteurs n°1 Gros producteurs n°2	OMR + Emballages	10
		OMR	
Mercredi	Vouneuil-sur-Vienne Archigny Bonneuil-Matours Monthoiron Bellefonds Scorbé-Clairvaux Sérgny / Saint-Christophe Mondion / Leigné-sur-Usseau Châtelleraut	OMR + Emballages	8
		Cartons	
Jeudi	Châtelleraut (Zone 8) Châtelleraut (Zone 4) Senillé Saint-Sauveur Saint-Genest-d'Ambière Vellèches / Vaux-sur-Vienne Antran / Oyré / Leugny Gros producteur n°3 Châtelleraut (Zone 3) Châtelleraut (Zone 3)	OMR + Emballages	9
		OMR	
		Emballages	
Vendredi	Châtelleraut (Zone 1) Châtelleraut (Zone 2) Châtelleraut (Zone 10) Thuré Colombiers Orches / Sossay Saint-Gervais-les-Trois-Clochers Vellèches / Vaux-sur-Vienne / Usseau / Antran Gros producteur n°4 Châtelleraut	OMR + Emballages	10
		OMR	
		Cartons	
Samedi	Châtelleraut (Zone 3) Gros producteur n°5	OMR	2
Total sorties			48

Une convention est passée avec le Smictom du Chinonais pour le lieu dit « le Groin » commune de Port-de-Piles.

Jours de ramassage des déchets ménagers sur Grand-Châtellerault en 2023

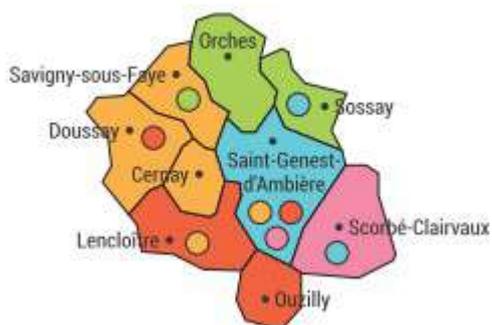
Zone de Grand Châtellerault Sud



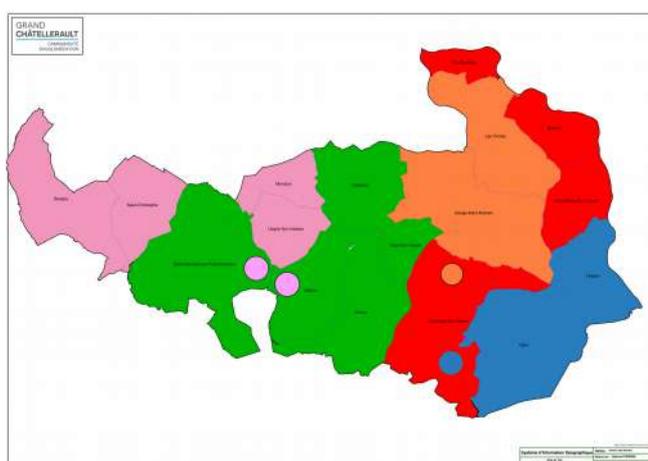
Zone de Châtellerault



Zone de Grand Châtellerault Ouest



Zone de Grand Châtellerault Nord



8.2. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

8.2.1. Les moyens humains

Le service collecte en porte à porte comprend 37 agents en 2023 dont 11 équipes d'agents de collecte réparties de la façon suivante :

- 10 équipes sont composées de trois agents à plein temps
- 1 équipe est composée de trois agents à temps partiel (11h/semaine)

Les équipes commencent leur journée de travail à 4h45 du matin ou à 19h15 le vendredi soir (collecte du carton).

Ci dessous : nombre d'heures effectuées à la collecte en porte à porte en 2023

	Heures Travaillées		Heures de récupération		Heures de Congés		Heures de Formation		Heures d'arrêt maladie /accident de travail		Absences Diverses		Heures Syndicales		Total heures Payées	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Titulaires	35602:38	34258:03	47:00	391:49	6286:00	6767:39	463:00	127:00	5337:00	4418:00	1871:00	72:00	24:00	132:11	49630:38	46166:42
Vacataires	7848:23	8739:46	0:00	0:00	0:00	111:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00			7848:23	8850:46
Vacataires « Action Emploi »	12185:04	15551:47													12185:04	15551:47
Total	55636:05	58549:36	47:00	391:49	6286:00	6878:39	463:00	127:00	5337:00	4418:00	1871:00	72:00	24:00	132:11	69664:05	70569:15

Le nombre d'heures travaillées en 2023 a augmenté de 5 % (+2 913 heures). L'ensemble de la collecte en porte à porte sur le territoire est assurée en régie dans sa totalité depuis le 5 juillet 2021.

Cela s'explique par une forte diminution des absences diverses et à un agent en immersion en 2022.

On observe également :

- Forte augmentation des heures vacataires en contrat (+1 002h soit +13 %)
- Forte augmentation des heures vacataires prestation « Action Emploi » (+3 366h soit +28 %)

L'augmentation des heures vacataires s'explique par la baisse des heures titulaires du à des départs.

8.2.2. La pré-collecte : sacs et bacs

Les sacs jaunes pour la collecte des emballages légers

La collecte des déchets ménagers est organisée en sacs sur l'ensemble du territoire. La Direction Gestion des Déchets gère les achats et la livraison des sacs jaunes dans les communes. La distribution aux usagers relève directement des communes.

En 2023, la quantité commandée a pris en compte les demandes et les stocks des communes d'où une diminution de 9 % par rapport à l'année 2022.

Les sacs ont été livrés dans chaque commune, le détail par commune ci-dessous :

Communes	Collecte sélective	Communes	Collecte sélective
	Sacs (50L)		Sacs (50L)
Antran	13 520	Naintré	78 000
Archigny	37 440	Orches	6 240
Availles-en-Châtelleraut	26 000	Ouzilly	26 000
Bellefonds	8 840	Oyré	0
Bonneuil-Matours	31 200	Port-de-Piles	13 000
Buxeuil	15 600	Saint-Christophe	9 360
Cenon-sur-Vienne	59 280	Saint-Genest-d'Ambière	26 000
Cernay	10 400	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	46 800
Châtelleraut	642 200	Saint-Rémy-sur-Creuse	5 720
Colombiers	52 000	Savigny-sous-Faye	5 200
Dangé-Saint-Romain	58 240	Scorbé-Claivaux	36 400
Doussay	15 600	Senillé-Saint-Sauveur	52 000
Ingrandes-sur-Vienne	19 760	Sérigny	4 160
Leigné-sur-Usseau	7 280	Sossais	20 800
Lencloître	26 000	Thuré	94 640
Les Ormes	35 360	Usseau	8 320
Leugny	15 600	Vaux-sur-Vienne	15 080
Mondion	0	Vellèches	0
Monthoiron	23 400	Vouneuil-sur-Vienne	65 000
		TOTAL	1 610 440

La distribution dans les communes est très variable. Elle peut se faire lors de journées de distribution ou se faire toute l'année. Les animatrices de tri peuvent être présentes pour sensibiliser les usagers venant chercher leurs sacs jaunes pour les communes organisant des opérations de distribution. Au total, 10 animations qui ont été réalisés en 2023.

Les bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages

Dans les habitats collectifs, des bacs pour les ordures ménagères résiduelles sont fournis par les bailleurs (SEM habitat, propriétaires privés...), et les bacs pour la collecte sélective des emballages légers sont mis à disposition par Grand Châtelleraut. Elle gère l'achat, les livraisons et les réparations.

Les établissements scolaires ou de formation et les foyers de personnes âgées sont aussi équipés en conteneurs pour la collecte sélective des emballages légers.

Les usagers situés dans des zones non accessibles aux véhicules de collecte disposent de points de regroupement pour les deux flux mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération. Le secteur de Châtelleraut ouest comprend de nombreux points de regroupements.

Le nombre de bacs des points de regroupement par communes recensé en 2023 est listé ci dessous :

Communes	Points de regroupement	Conteneurs à O.M.R.	Conteneurs à D.E.L.
ANTRAN	10	10	10
ARCHIGNY	25	37	35
AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT	9	14	16
BELLEFONDS	0	0	0
BONNEUIL-MATOURS	11	18	18
BUXEUIL	5	6	8
CENON-SUR-VIENNE	10	5	11
CERNAY	20	23	22
CHÂTELLERAULT	249	95	605
COLOMBIERS	25	38	36
DANGE-SAINT-ROMAIN	13	7	18
DOUSSAY	55	83	81
INGRANDES-SUR-VIENNE	12	7	21
LEIGNE-SUR-USSEAU	5	6	11
LENCLOÎTRE	185	256	196
LES ORMES	2	1	3
LEUGNY	8	6	8
MONDION	5	5	12
MONTHOIRON	4	4	11
NAINTRE	35	11	59
ORCHES	46	49	58
OUZILLY	50	64	54
OYRE	7	2	11
PORT-DE-PILES	2	2	4
SAINT-CHRISTOPHE	2	2	4
SAINT-GENEST-D'AMBIERE	78	102	77
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	5	4	8
SAINT-REMY-SUR-CREUSE	5	3	6
SAVIGNY-SOUS-FAYE	34	45	38
SENILLE - SAINT-SAUVEUR	25	22	34
SERIGNY	3	2	5
SCORBE-CLAIRVAUX	123	153	143
SOSSAIS	38	42	49
THURE	36	29	53
USSEAU	18	26	29
VAUX-SUR-VIENNE	1	0	1
VELLECHES	5	5	10
VOUNEUIL-SUR-VIENNE	12	14	23
TOTAL :	1 178	1 198	1 788

Maintenance des bacs à déchets :

Les bacs sont réparés à la demande des usagers, des communes ou des agents. Cela représente 138 interventions ont été effectuées dans l'année 2023 (-54 % par rapport à 2022).

Les réparations réalisées en 2023 se répartissent dans la façon suivante :

- Interventions pour une réparation de couvercle : 43 interventions
- Intervention pour une réparation de roues : 3 interventions
- Intervention pour un changement de bacs : 29 interventions
- Mouvement de bacs : 63 interventions

Répartition des interventions par communes :

Interventions par communes 2023			
Antran	8	Naintré	8
Archigny	1	Orches	
Availles-en-Châtellerauld	10	Ouzilly	1
Bellefonds		Oyré	4
Bonneuil-Matours	8	Port de Piles	2
Buxeuil	2	Saint Christophe	
Cenon-sur-Vienne	2	Saint Genest d'Ambière	1
Cernay	1	Saint Gervais les 3 clochers	2
Châtellerauld	29	Saint Rémy sur Creuse	6
Colombiers	2	Savigny sous Faye	
Dangé Saint Romain	1	Scorbé Clairvaux	6
Doussay	3	Senillé-Saint-Sauveur	2
Ingrandes sur Vienne	1	Sérigny	
Leigné sur Usseau	4	Sossay	2
Lencloitre	14	Thuré	1
Les Ormes	3	Usseau	4
Leugny	4	Vaux sur Vienne	
Mondion		Vellèches	
Monthoiron	1	Vouneuil sur Vienne	5
TOTAL			138

En 2023, grâce au matériel spécifique utilisé (véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression de 200 bars à eau chaude) l'ensemble des bacs du territoire a pu être nettoyés au printemps.

8.2.3. Les véhicules

Le parc de véhicules pour la collecte en porte à porte comprend 15 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) :

- 11 BOM de 26 tonnes bi-compartmentées dont deux GNV ;
- 2 BOM de 19 tonnes bi-compartmentées ;
- 2 BOM de 16 tonnes mono-compartmentées.

Le du coût d'entretien par véhicule est présenté dans le tableau ci-dessous :

COLLECTE EN PORTE A PORTE 2023										
Immatriculation	Désignation	1ère mise circulation	Cumul fournitures	Cumul main d'œuvre (H)	Cumul prestations	Cumul carburant (L)	Cumul GNV (litres)*	kms	L/100 km	Sinistres
AB-399-VK	16 T mono compartmentée	29/03/18	1 353,24 €	0,00 €	5 631,94 €	6 761,43		11 025	61,33	1
EK-464-NJ	16t mono compartmentée	06/03/17	2 506,74 €	41,00	26 835,17 €	5 769,68		8 349	69,11	0
CH-168-JD	19 t bi compartmentée	05/07/12	2 869,12 €	40,50	180,26 €	6 507,85		10 562	61,62	0
FE-528-AF	19 T mono compartmentée	21/02/19	8 237,39 €	64,50	474,99 €	13 827,60		24 725	55,93	0
FP-908-QR	26 Tbi-compartmentée	29/04/20	8 307,36 €	77,00	5 518,06 €	13 568,21		17 646	76,89	2,00
FX-656-ZE	26 T bi compartmentée	19/03/21	4 124,28 €	89,50	1 415,10 €	22 104,79		29 405	75,17	1,00
CP-506-NR	26 T bi-compartmentée	07/01/13	1 669,52 €	22,00	0,00 €	2 328,97		2 884	80,75	0,00
CA-817-YP	26 Tbi-compartmentée	31/01/12	6 411,42 €	65,50	5 286,24 €	13 223,44		17 526	75,45	3,00
FP-296 GT	26 Tbi-compartmentée	26/03/20	8 086,09 €	112,50	3 544,74 €	16 909,93		21 083	80,21	0,00
BK-684-MK	26 T bi-compartmentée	17/03/11	6 233,50 €	85,50	257,96 €	18 744,18		25 513	73,47	1,00
DN-979-JF	26 T bi-compartmentée	20/01/15	7 540,24 €	64,00	5 447,25 €	13 572,36		17 135	79,21	0,00
EK-529-DJ	19 T bi compartmentée	20/02/17	2 863,22 €	65,00	228,34 €	10 387,93		14 395	72,16	1,00
FF-964-VQ	26 Tbi-compartmentée	09/04/19	10 528,84 €	130,50	12 556,67 €	14 175,24		15 870	89,32	0,00
GJ-549-NN	26 Tbi-compartmentée GNV	23/09/22	497,98 €	29,50	593,96 €		13 770,74	16 656	82,68	1,00
GJ-579-NN	26 Tbi-compartmentée GNV	23/09/22	6 994,46 €	56,50	175,46 €		11 992,61	14 078	85,19	3,00
Total BOM Euro 6			70 730,96 €	857,50	67 376,72 €	157 881,61		216 118,00	73,05	9,00
Total BOM GNV			7 492,44 €	86	769,42 €		25 763,35	30 734,00	83,83	4,00
TOTAL GRAND CHÂTELLERAULT			78 223,40 €	943,50	68 146,14 €	157 881,61	25 763,35	246852,00		13,00
Moyenne/an pour tout type de véhicule			5 214,89 €	62,90	4 543,08	12 144,74	12 881,68	16 456,80		0,87

* Consommation des bennes GNV : 1kg de GNV correspond à 1,2 L de gazoil (source GRDF)

On observe des différences dans les consommations qui peuvent s'expliquer par l'utilisation des bennes exclusivement sur la ville de Châtellerault.

Évolution du coût pour l'ensemble des véhicules pour la collecte en porte à porte :

Bennes à ordures ménagères	Fournitures (en €)	Main d'œuvre (heures)	Prestations entretiens (en €)	Carburant (litres)	GNV (kg)	Kilomètres	L/100Km (moyenne)	Sinistres
2021	49 310,37 €	808,30	17 055,05 €	149 448,09		223 756,00	66,79	5
2022	89 044,88 €	844,26	60 384,53 €	177 836,12		258 436,00	71,30	9
2023	78 223,40 €	943,50	68 146,14 €	157 881,61	21 469,46	246 852,00	74,57	13
Évolution 2022-2023	-12,15%	11,75%	12,85%	-11,22%		-4,48%	4,59%	44,44%

Les coûts d'entretien sont stables malgré le vieillissement du parc (146 369,54 € en 2023 soit -2%). Des rééquilibrages partiels des circuits de collecte ont permis de diminuer les distances parcourues.

Consommation du carburant :

1kg de GNV correspond à 1,2 L de gazole (source GRDF).

La consommation de carburant pour l'année 2023 serait de 157 881,61 L de Gazole et 25 763,35 L de GNV (soit 21 469,46 kg) soit un total de 183 644,96 L (+3,27%). cette augmentation peut s'expliquer par l'utilisation des bennes GNV (environ 10 % de consommation en plus par rapport au diesel soit 84L/100km au lieu de 73L/100km).

Le prix unitaire moyen :

- Gazole : 1,77 € TTC/L
- GNV : 1,65 € TTC/kg soit 1,38 € TTC/L

On peut noter l'augmentation des sinistres en 2023. Mais ce sont des petits accrochages sans conséquences humaines et matériels. Seul deux incidents ont eu un impact :

- Benne GJ-579-NN : 12/01/2023, marche-pieds cassé lors d'une manœuvre pour un coût de 4 086,26 €
- Benne GJ-579-NN : 21/03/2023, la benne a fait une sortie de route en croisant un autre véhicule. Montant de l'accident : 5 229,56 €

Le rythme de renouvellement est de deux bennes à ordures par an. Il est prévu l'arrivée deux autres bennes GNV en 2024.

8.3. LES TONNAGES COLLECTÉS

8.3.1. Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)

L'évolution de la répartition des déchets de 2019 à 2023 en tonnes, est présentée ci-dessous :

ANNÉE	Grand Châtelleraut Tonnages par an
2019	15 319,04
2020	15 419,30
2021	15 566,16
2022	14 873,42
2023	14 297,22

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles comprennent également les déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés).

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont diminué en 2023 de 576,20 tonnes. (-3,87 %)



8.3.2. Les emballages ménagers recyclables (sacs jaunes)

L'évolution des quantités collectées d'emballages ménagers recyclables entre 2019 et 2023 sur le territoire de Grand Châtelleraut est présentée ci-après (tonnages qui comprennent ceux des sacs et bacs jaunes D.E.L. en Porte à Porte et des conteneurs enterrés).

ANNÉE	Grand Châtelleraut Tonnages par an
2019	2 000,60
2020	2 009,26
2021	2 021,88
2022	2 052,42
2023	2 069,94

Les quantités de DEL ont légèrement augmenté en 2023 de 17,52 tonnes.(+0,85 %) sur Grand Châtelleraut.

Collecte des déchets recyclables (D.E.L.)

Nouvelle-Aquitaine :
27,5 kg/hab/an*

*données 2022
(Citeo)

France :
22,22 kg/hab/an*

*données 2022
(Citeo)

Vienne :
24,96 kg/hab/an*

*données 2022
(Citeo)

Grand Châtelleraut :
26,22 kg/hab/an

8.3.3. Le carton

Les cartons des commerçants de l'hypercentre de Châtelleraut sont collectés deux fois par semaine, le mercredi matin (commerçants du centre et zones commerciales de Châtelleraut) et le vendredi soir (commerçants du centre de Châtelleraut seulement). La collecte du vendredi soir a été ajoutée le 1^{er} février 2007. Cette collecte concerne 109 producteurs en 2023.

Évolution du tonnage de 2019 à 2023 du carton des activités économiques :

ANNÉE	Grand Châtelleraut Tonnages par an
2019	83,01
2020	131,80
2021	147,54
2022	132,88
2023	124,61

Les quantités en 2023 ont diminué de 8,27 tonnes (-6,22%). Les quantités sont en forte réduction depuis 2010.

8.4. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

8.4.1. La pratique des refus de collecte OMR et DEL

Le suivi de la qualité du tri et la pratique des refus de collecte ont été mis en place en janvier 2013 pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la collecte sélective et pour permettre de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques du tri. L'ensemble des circuits est suivi régulièrement.

Depuis 2017, il a été observé une augmentation du taux de refus dans les emballages collectés. Depuis, 2021 Il a été demandé aux agents de collecte une vigilance supplémentaire pour améliorer la qualité du tri.

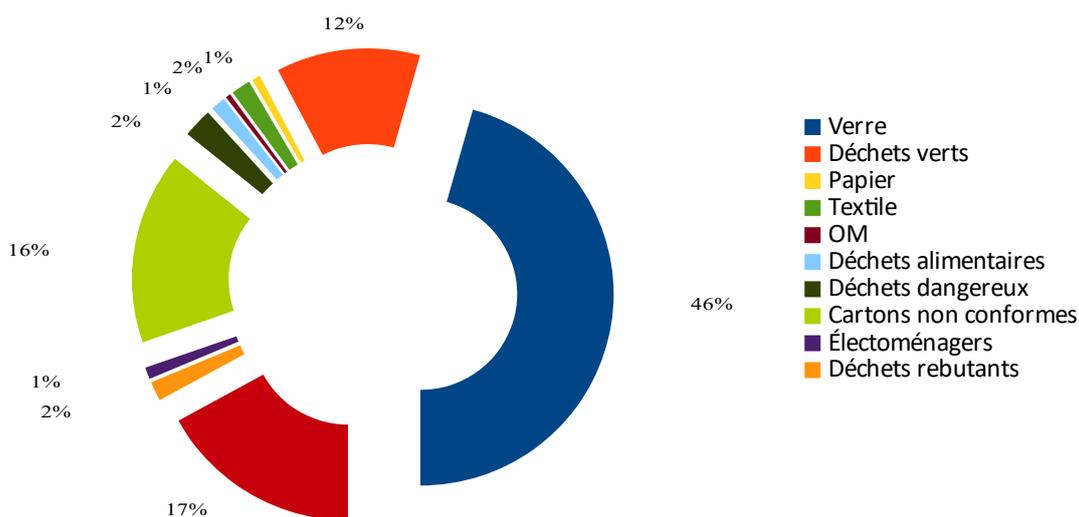
Les agents refusent le sac avec le sticker « refus de collecte », notent l'adresse et la raison du refus, saisissent l'information sur le système d'exploitation de la collecte grâce à un PDA dans le camion. Les informations sont transmises aux ambassadrices de prévention et de tri qui se rend sur place pour rencontrer l'utilisateur. Il sera invité à présenter le sac correctement trié pour la prochaine collecte

Pour le centre-ville de Châtelleraut (hors point de regroupement et collectifs), si la personne est absente, l'animateur laisse un courrier et des flyers pour un rappel des consignes et ramasse le sac.

Pour les collectifs et les points de regroupement, des opérations de sensibilisation ponctuelles sont effectuées sur les secteurs où des erreurs de tri sont fréquemment relevées par les agents.

Bilan des Refus pour l'ensemble du Grand Châtelleraut

Répartition des refus par nature du déchets sur l'ensemble du territoire de Grand Châtelleraut en 2023



Sur l'ensemble du territoire de Grand Châtelleraut, il a été enregistré 2 093 refus par les agents de collecte, soit une baisse de 9 % (- 221 refus) par rapport à 2022.

Les ambassadrices de prévention et de tri ont traité 991 refus ce qui correspond à 47 % des refus enregistrés (70 % en 2022). Les actions menées sur le terrain sont réparties de la façon suivante :

- 11 % des personnes ont été rencontrées ;
- 40 % des personnes ont eu un courrier ;
- 49 % des personnes ont eu un flyer.

En 2023, le taux de récurrence est de 8 % soit une diminution de 2 % par rapport à 2022.

Évolution de la nature des refus de collecte :

Nature des refus	2022		2023	
	Quantité	Pourcentage	Quantité	Pourcentage
Verre	1079	44%	977	46%
Déchets verts	209	9%	258	12%
Papier	21	1%	15	1%
Textile	36	1%	35	2%
OM	17	1%	9	0%
Déchets alimentaires	39	2%	27	1%
Déchets dangereux	221	9%	53	2%
Gros cartons	260	11%	346	16%
Électroménagers	49	2%	21	1%
Déchets rebutants	70	3%	35	2%
Autres	428	18%	365	17%
TOTAUX :	2429*	100%	2141*	100%

* un refus peut impliquer plusieurs nature de refus

Les refus pour présence de verre restent majoritaires (46%). Les refus des cartons gros volume (GV) sont fortement en augmentation surtout avec les professionnels. Ils doivent être apportés en déchèterie ou sortie sur les circuits de la collecte spécifique de cartons pour les secteurs concernés.

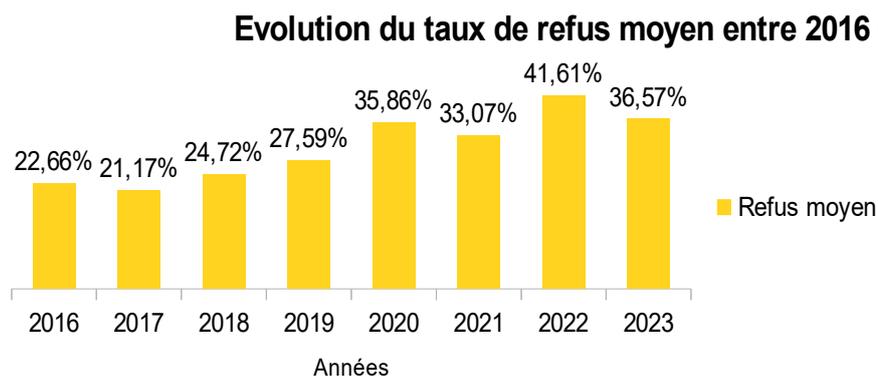
8.4.2. Les caractérisations

Réalisées sur les emballages entrants en centre de tri, elles qualifient la qualité du tri des usagers. La société SUEZ RV Sud Ouest est le prestataire en contrat pour le tri des emballages. Un tri des nouveaux plastiques sur l'ensemble du territoire de Grand Châtellerauld, c'est à dire des pots, barquettes et films en plastique est réalisé pour Grand Châtellerauld Sud depuis 2015, pour Grand Châtellerauld Ouest depuis 2012 et pour Grand Châtellerauld Nord depuis 2019.

Analyse des refus issus des sacs DEL

En 2023, 18 caractérisations ont été programmées avec la Direction Gestion des Déchets de Grand Châtellerauld :

Le taux de refus moyen à l'entrée du centre de tri est présenté dans le tableau ci-dessous :



En 2023, le taux de refus moyen annuel sur les caractérisations sur les emballages entrant réalisées au centre de tri de Poitiers est de 36,57%, contre 41,61% en 2022. Cette diminution s'explique par le travail constant des équipes de terrain (collecte et ambassadrices) et des actions de communications menées pas la collectivité.

Les caractérisations permettent de comprendre le type de refus rencontrés. Pour cela, une analyse plus fine a été mise en place en 2023 :

- les éléments fin non « triables », **12 % des refus** : ce sont les emballages de moins de 10 cm qui ne peuvent être triés par le process technique ;
- les erreurs de tri, **25 % des refus** : ce sont tous les déchets qui ne sont pas des emballages ;
- les refus d'extension de consignes de tri, **33 % des refus** : ce sont les emballages qui ne sont pas encore recyclés. Cette partie diminuera en fonction de l'évolution des techniques de recyclage ;
- Les recyclables « triables » imbriqués : ils sont de deux types.
 - Les imbriqués « collecte », **15 % des refus** : les emballages sont imbriqués par le ramassage et le transfert des déchets
 - Les imbriqués « maison », **15 % des refus** : les emballages sont imbriqués à cause de mauvaises habitudes des usagers

Cette différenciation permet de mesurer la part des erreurs réelles de tri des usagers (erreurs de tri et imbriqués par les usagers) de celles liées au process de tri (extensions consigne de tri et les éléments trop fins pendant la collecte) afin de cibler les actions de communication à mener. En 2023, les erreurs de tri des usagers sont donc responsables pour 40 % directement du refus en centre de tri. La part réelle d'erreurs de tri commises par les usagers serait donc plus proche des 15 %.

8.4.3 Analyse des matériaux triés au centre de tri

La production des tonnes de matériaux triés au centre de tri, pour l'année 2023, sont répertoriées dans le tableau ci- après :

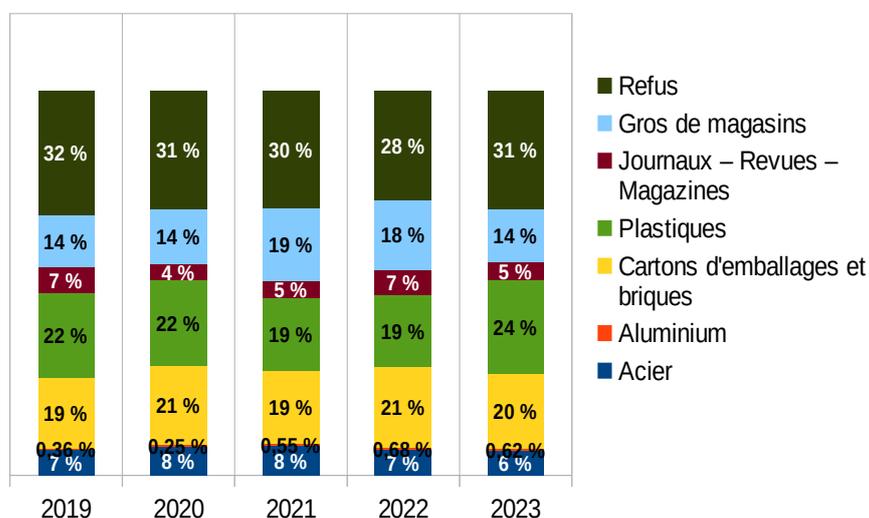
Population	79990 hab.		80159 hab.		79631 hab.		79379 hab.		78962 hab.	
Année	2019		2020		2021		2022		2023	
Matériaux triés	Tonnes	Ratios par habitant	Tonnes*	Ratios par habitant						
Acier	135,73	1,70	162,60	2,03	164,72	2,07	140,05	1,76	138,60	1,76
Aluminium	7,26	0,09	5,34	0,07	11,65	0,15	14,51	0,18	13,41	0,17
Cartons d'emballages et briques	377,53	4,72	440,73	5,50	397,03	4,99	443,67	5,59	423,52	5,37
Plastiques	443,97	5,55	470,79	5,87	399,36	5,02	395,00	4,98	524,38	6,64
Journaux – Revues – Magazines	135,91	1,70	87,29	1,09	95,22	1,20	139,48	1,76	100,49	1,27
Gros de magasins	279,48	3,49	308,28	3,85	401,44	5,04	386,73	4,87	303,63	3,85
Performance totale de tri	1379,87	17,25	1475,03	18,40	1469,42	18,45	1519,44	19,14	1504,03	19,05
Refus	658,45	8,23	652,49	8,14	642,57	8,07	600,47	7,56	665,49	8,43
Taux de refus	32,35%		30,67%		30,42%		28,33%		30,67%	

On observe que le taux de refus a augmenté de 2,34 %, ce qui est contradictoire avec l'évolution du refus entrant. L'explication vient du fait que le taux de refus entrant est calculé sur la moyenne des caractérisations, il n'intègre pas les caractérisations des conteneurs enterrés. La qualité du tri y est très mauvaise (plus de 70 % de refus) pour un tonnage faible (5 % du tonnage entrant) donc non représentative.

Malgré une part de refus plus importante, on remarque une augmentation du plastique de presque 130 tonnes. Il y a également une baisse du papier (-28%) qui n'est pas accepté dans le sac jaune. Cette baisse de qualité a pour conséquence de baisser légèrement la performance de tri (- 1%).

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de la répartition des différents matériaux présents dans la collecte sélective (sacs jaunes après passage sur la chaîne de tri) entre 2018 et 2023.

Évolution de la répartition des matériaux entre 2019 et 2023



Les conditions d'accueil des usagers sur les déchèteries sont régies par un règlement intérieur commun voté en décembre 2019. Elles sont identiques sur tous les sites.

L'accès est gratuit pour les particuliers à l'exception du dépôt de certains pneumatiques.

L'accès est réglementé et payant pour les apports des professionnels situés sur le territoire. Les professionnels hors territoire justifiant de travaux sur la collectivité peuvent accéder aux déchèteries.

Le nombre de passages est limité à deux par jour par déchèterie. Le volume qui peut être apporté dépend du type de déchets et est variable pour les particuliers ou les professionnels.

De plus depuis 2020, des caissons « recycleries » ont été mis en place dans toutes les déchèteries. Les usagers ont la possibilité de déposer des objets encore en bon état dans les déchèteries de La Massonne à Châtellerault et de Naintré pour la Recyclerie du Ressort, entreprise à but d'Emploi du Châtelleraudais, les meubles à Dangé-Saint-Romain peuvent être récupérés par EPS et des objets en bonne état par le Locus à Bonneuil-Matours.

Une Recyclerie est une structure qui a pour vocation de récupérer, remettre en état et/ou réparer, valoriser des biens d'occasion en vue de la revente à petit prix au grand public. On peut y déposer meubles, petits électroménagers, jouets, outils, articles de sports, entre autres.

En collectant, nettoyant, et réparant ces objets, la Recyclerie répond à la fois aux enjeux environnementaux actuels de réduction des déchets et de création d'emploi pour des personnes en situation de chômage de longue durée sur le territoire.

Les horaires des déchèteries jusqu'au 30/08/2023 sont les suivants

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE
	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h
CHATELLERAULT La Massonne 05 49 02 52 74													
CHATELLERAULT Nonnes 05 49 93 54 55													
NAINTRE Laumont 05 49 20 13 28													
BONNEUIL-MATOURS L'Oisillon 05 49 21 25 07													
DOUSSAY Le Haut Massilly 05 49 93 09 19													
DANGE ST ROMAIN La Taille des Fougères 07 84 39 48 52													
SAINT CHRISTOPHE Lac de Chougnès 06 02 18 77 14													

OUVERTE

FERMEE

Modifications de horaires d'ouverture :

Depuis le 4 septembre 2023, les horaires des déchèteries ont changé. L'ensemble des sites sont fermés le dimanche. L'heure de fermeture est 17h30 pour toutes les déchèteries.

Cette modification des horaires a été réalisée en fonction des fréquentations des déchèteries, des moyens en personnel et des contraintes d'exploitation.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HORAIRES	9 ^h /12 ^h et 14 ^h /17 ^h 30	9 ^h /12 ^h et 14 ^h /17 ^h 30	9 ^h /12 ^h et 14 ^h /17 ^h 30	9 ^h /12 ^h et 14 ^h /17 ^h 30	9 ^h /12 ^h et 14 ^h /17 ^h 30	9 ^h /12 ^h ou 14 ^h /17 ^h 30
BONNEUIL- MATOURS L'OSILLON - 05 49 21 25 07	×		×		×	9 ^h /12 ^h ×
CHÂTELLERAULT LA MASSONNE - 05 49 02 52 74			×			
CHÂTELLERAULT NONNES - 05 49 93 54 55		×		×		
DANGÉ-SAINT-ROMAIN LATAILLE DES FOUGÈRES - 06 49 19 74 24				×		
DOUSSAY LE HAUT MASSILLY - 06 49 19 99 71		×		×		
NAINTRÉ LAUMONT - 05 49 20 13 28		×			×	
SAINT-CHRISTOPHE LAC DE CHOUGNES - 06 02 18 77 14	×		×			×
						14 ^h /17 ^h 30

× FERMÉ ■ OUVERT AUX HORAIRES MENTIONNÉS

Les apports acceptés sont les suivants :

Déchets acceptés



BATTERIES



BOIS



CARTONS



CARTOUCHES
D'ENCRE



CD/DVD



DÉCHETS
VERTS



FILMS
PLASTIQUE



GRAVAT
DÉBLAIS



LAMPES



MÉTAUX



OBJETS ET MATÉRIAUX
DE LA MAISON



PILES ET
ACCUMULATEURS



PLASTIQUES
RIGIDES



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



POLYSTYRÈNES



RADIOGRAPHIES



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI



TOUT-VENANT



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



HUILE DE VIDANGE



HUILE
DE FRITURE



PNEUMATIQUES



DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Dépôt interdit pour les professionnels



AMIANTE INTERDITE



Nouvelles REP et filières :

Des nouvelles filières ont été mises en place sur les déchèteries afin de réduire les coûts d'enfouissement et de mieux valoriser/ ou recycler les déchets.

Collecte des huisseries :

Cette collecte a été mise en place uniquement sur la déchèterie de Dangé Saint Romain à partir de mois d'avril 2023. Les huisseries sont valorisés par l'Entreprise Sociale et Solidaire : VMS (Vienne Moulière Solidarité).

Cette collecte a permis de recycler 4,64 tonnes d'huisserie destinées auparavant à l'enfouissement.

Article de Sport et de Loisirs (ASL) :

Une convention avec l'éco-organisme a été signée pour une mise en place de cette filière sur l'ensemble des déchèteries à partir de juillet 2023.

11 tonnes ont été valorisées au lieu d'être enfouies

Outils du peintre :

Une convention a été signée avec l'éco-organisme ECODDS pour un déploiement sur les déchèteries à partir de Juillet 2023.

Il a été détourné de l'enfouissement en 2023, 0,4 t d'outils du peintre.

Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ th):

Une convention a été signée avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour une mise en place sur les déchèteries à partir de juillet 2023.

Au cours, du second trimestre, le tonnage collecté était de 5,61 tonnes.

Articles de Bricolage et de jardin non thermiques (ABJ) :

Une convention a été signée avec l'éco-organisme ECOMAISON pour une mise en place sur les déchèteries en juillet 2023.

Jouets :

Une convention a été signée avec l'éco-organisme ECOMAISON pour une mise en place sur les déchèteries en juillet 2023.

5,04 tonnes de jouets et d'ABJ non thermiques ont été pris en charge par Ecomaison en 2023.

Plâtre :

En 2023, cette filière a été déployée sur 6 déchèteries sauf celle de Saint Christophe.

245,5 tonnes de plâtre ont été valorisé au lieu de partir à l'enfouissement.

Extension des consignes de tri pour les DEA (Déchets d'Elements d'Ameublement) :

La filière DEA déjà en place sur les déchèteries a vu ses consignes de tri s'étendre en 2023. Il est maintenant possible de mettre les déchets de décoration et textiles de décoration dans cette filière. Les gisements sont inclus à ceux de la filière DEA.

9.2. LA DISTRIBUTION DES BADGES

Nombre de badges distribués en 2023 sur l'agglomération :

Type de tiers	total badges Attribués	Badges Supprimés
Administration	1	2
Association	3	1
CESU	2	1
Communes	2	
particuliers	1 748	362
Pro CAGC	23	9
Pro hors CAGC	3	
Total 2023	1 782	375

36 020 usagers étaient équipés au 31 décembre 2023. 1 782 badges ont été distribués en 2023 soit une diminution de -1,5 % par rapport à l'année 2022 (-28 badges).

9.3. L'ORGANISATION

La gestion du gardiennage (dit haut de quai) et le transport sont assurés par le personnel de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble des déchèteries, hors transports des DDS, des meubles, des D3E, des déchets verts, des flux pris en charge par les REP qui restent en prestation.

En 2023, Le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par différents prestataires :

2023

Matériaux	Traitements	Récupérateurs pour toutes les déchèteries	Eco-organismes
Déchets verts	Transfert	Arsonneau – Mauffrey	
	Compostage + Broyage	Valovert – SEDE Environnement	
Tout Venant	Stockage	SUEZ	
	Transit	AFM RECYCLAGE	
	Transfert	MAUFFREY	
Bois	Recyclage matière	COLAS Centre Ouest	
Gravats	Stockage	LOSTIS	
Ferraille			
Carton	Recyclage matière	DERICHEBOURG – AFM Recyclage	CITEO
Plastiques (CDs, plastiques durs, polystyrène, et films plastiques)			
Papier	Recyclage matière	LOSTIS	CITEO
Plâtre	Recyclage matière	LOSTIS	
D.E.E.E.	Traitement spécifique en fonction des déchets (recyclage ou réemploi)	ENVIE	OCAD3E – ECO-SYSTEMES
D.D.S. (pâteux > 15L, emballages vides souillés, produits non identifiés)	Traitement spécifique en fonction des déchets (recyclage ou réemploi)	AVSP SARP SUD OUEST	
Autres D.D.S. (filière)	Valorisation énergétique	CHIMIREC	ECODDS
Batteries	Recyclage matière	LOSTIS	
Pneumatiques	Réemploi ou valorisation thermique	LOSTIS – ALLIAPUR	ALLIAPUR
Huiles moteur usagées	Régénération ou valorisation thermique	AVSP SARP SUD OUEST	CYCLEVIA
Huiles alimentaires	Régénération	AVSP SARP SUD OUEST	
Piles	Valorisation matière	PAPREC	COREPILE
Consommables bureautiques (cartouches d'encre usagées)	Stockage, valorisation énergétique, ou réemploi selon l'état des cartouches	LVL	
Radiographies	Recyclage matière	LOSTIS	
Meubles	Recyclage matière	SUEZ	ECO-MAISON
Verre	Recyclage	SAINT-GOBAIN	CITEO
T.L.C.	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	AUDACIE – EMMAÛS – LE RELAIS	REFASHION
Lampes (ampoules)	Recyclage	ENVIE	ECO-SYSTEMES
ABJ TH	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	ENVIE	ECOLOGIC
ABJ	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	SUEZ	ECO-MAISON
JOUETS	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	SUEZ	ECO-MAISON
HUISSERIES	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	VMS	
ASL	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	ENVIE	ECOLOGIC
Outils du peintre	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	CHIMIREC	ECODDS
Recyclerie	Réemploi	LE RESSORT	

9.4. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Le service collecte en apport volontaire comprend 18 agents. La collecte est assurée par 6 multi-lèves de 26 tonnes (Poids Total Autorisé en Charge), dont 3 équipés de grues pour assurer la collecte des points d'apports volontaires et des conteneurs enterrés.

Ci dessous : nombre d'heures effectuées à la collecte en apport volontaire en 2023

	Heures Travaillées		Heures de récupération		Heures de Congés		Heures de Formation		Heures d'arrêt maladie /accident de travail		Absences Diverses		Heures Syndicales		Total heures Payées	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Titulaires	17334:04	17114:13	3:50	72:20	3463:40	3585:10	119:00	119:40	6583:35	6711:58	105:25	87:55	301:35	207:11	27911:09	27898:27
Vacataires	4427:54	1641:45	0:00	0:00	0:00	40:00			0:00						4427:54	1681:45
Vacataires « Action Emploi »	6592:23	5962:45													6592:23	5962:45
Vacataires « EPS »	996:50	2220:45													996:50	2220:45
Intérim CRIT	758:00	0:00													758:00	0:00
Total	30109:11	26939:28	3:50	72:20	3463:40	3625:10	119:00	119:40	6583:35	6711:58	105:25	87:55	301:35	207:11	40686:16	37763:42

Le nombre d'heures travaillées en 2023 a diminué de 7 % par rapport à l'année 2022 (-2 922 h). la mise en service d'une remorque pour les enlèvements des caissons et la refonte des heures d'ouverture a permis d'obtenir ce résultat.

Observations

- Les heures d'arrêt maladie et d'accident de travail reste très élevées
- Les heures de vacataires «EPS» ont été multipliées par 2,

Le parc de véhicules en 2023 est présenté ci-après :

COLLECTE EN P.A.V 2023									
Immatriculation	Désignation	1ère mise circulation	Cumul fournitures	Cumul main d'œuvre (H)	Cumul prestations	Cumul carburant (L)	kms	L/100 km	Sinistres
FW-824-SG	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	26/01/21	4 365,59 €	14,00	606,38 €	12 919,85	26 829,00	48,16	0
EK-652-CY	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	20/02/18	79,95 €	50,00	1 053,21 €	10 029,11	18 623,00	53,85	0
CQ-860-FW	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	29/01/13	4 543,18 €	74,00	7 029,86 €	11 117,36	20 194,00	55,05	1
DY-325-RW	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	12/04/16	3 848,55 €	51,50	292,12 €	13 023,36	27 227,00	47,83	0
CX-547-LK	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	31/07/13	3 685,87 €	33,00	1 297,52 €	6 839,49	15 482,00	44,18	0
CX-552-LK	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	31/07/13	2 547,67 €	40,00	421,28 €	9 128,09	21 248,00	42,96	0
TOTAL GRAND CHÂTELLERAUT			19 070,81 €	262,5	10 700,37 €	63057,26	129 603,00		1
Moyenne/an GRAND CHÂTELLERAUT			3 178,47 €	43,75	1 783,40 €	10509,54	21600,50	48,65	

Les véhicules polybenne CQ 860 FW, EK 652 CY et DY 325 RW collectent les conteneurs enterrés et les points d'apports volontaires.

9.5. L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Plusieurs paramètres sont suivis afin de vérifier l'efficacité du dispositif :

Multilèves	Fournitures (en €)	Main d'œuvre (heures)	Prestations entretien (en €)	Carburant (litres)	Kilomètres	L/100Km	Sinistres
2021	26 422,34 €	541,78	18 255,28 €	65 719	150 825	43,57	6
2022	22 717,26 €	186,00	19 765,23 €	66 483	147 204	45,16	3
2023	19 070,81 €	262,50	10 700,37 €	63 057	129 603	48,65	1
Évolution 2020-2021	-16,05%	41,13%	-45,86%	-5,15%	-11,96%	7,74%	-66,67%

Les dépenses liés aux véhicules de collecte des points d'apports volontaires sont en baisse de plus de 12 711 € en 2023 (- 30%). Il n'y a pas eu d'importantes réparations sur les véhicules. L'utilisation d'une remorque pour les enlèvements en déchèterie a permis une baisse importante des kilomètres parcourus dans l'année de 17 601km (- 12%). En contrepartie, on observe une augmentation de la consommation moyenne. On peut noter une baisse des sinistres depuis 2021

9.6. LA FRÉQUENTATION SUR LES DÉCHÈTERIES DE GRAND CHÂTELLERAULT

Les fréquentations en 2023 ont été les suivantes :

Mois	BONNEUIL	NONNES	LA MASSONNE	DANGÉ SAINT ROMAIN	DOUSSAY	NAINTRÉ	SAINT CHRISTOPHE	TOTAL
janvier	553	3 128	4 008	1 870	1 264	1 528	354	12 705
février	678	3 822	4 948	2 176	1 668	1 892	428	15 612
mars	678	4 860	6 211	2 856	1 883	2 295	510	19 293
avril	1 135	6 216	7 610	3 288	2 156	2 941	669	24 015
mai	992	6 706	8 522	3 518	2 345	3 005	683	25 771
juin	1 017	6 363	7 976	3 372	2 256	2 616	630	24 230
juillet	1 261	7 983	4 005	3 615	2 352	3 163	726	23 105
août	1 116	6 528	7 874	3 722	2 621	2 891	852	25 604
septembre	787	5 246	5 346	3 155	2 026	2 818	641	20 019
octobre	788	4 918	7 487	3 231	1 991	2 935	606	21 956
novembre	623	4 314	5 749	2 520	1 788	2 440	499	17 933
décembre	656	3 475	4 639	2 197	1 517	1 967	463	14 914
TOTAL 2023	10 284	63 559	74 375	35 520	23 867	30 491	7 061	245 157
Répartition	4%	26%	30%	14%	10%	12%	3%	100,00 %

L'évolution des fréquentations depuis 2019 est la suivante :

Déchèteries	ANTRAN	BONNEUIL	BUXEUIL	CHÂTELLERAULT		DANGÉ SAINT ROMAIN
				NONNES	LA MASSONNE	
Fréquentation 2019	4 901	16 588	5 050	68 547	84 995	
Fréquentation 2020	388	8 486	1 253	51 408	69 155	25 697
Fréquentation 2021		12 092		69 298	87 479	37 763
Fréquentation 2022		11 567		61 380	76 305	34 005
Fréquentation 2023		10 284		63 559	74 375	35 520

Déchèteries	DOUSSAY	INGRANDE S-SUR-VIENNE	LES ORMES	NAINTRÉ	SAINTE CHRISTOPHE	TOTAL
Fréquentation 2019	65 061	13 715	16 347	32 995	2 288	310487
Fréquentation 2020	21 285	2 619	3 249	27 037	4 788	215365
Fréquentation 2021	26 045			29 376	7 217	269270
Fréquentation 2022	25 396			28 289	6 769	243711
Fréquentation 2023	23 867			30 491	7 061	245157

La fréquentation est stable par rapport à 2022 sur l'ensemble des déchèteries. On observe une augmentation de plus de 0,59 %. Cela représente 1 446 visites en plus sur une année.

La CAGC a renouvelé la convention avec la Communauté de communes de Loches Sud Touraine pour permettre l'accès des usagers de Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse à la déchèterie de Descartes. Le tarif est de 11,50 € / passage (hausse de 21 % du tarif)

En 2023, les usagers de ces trois communes ont utilisé la déchèterie de Descartes pour un total de 2 263 passages. Le coût qui a été facturé par la Communauté de communes de Loches Sud Touraine à la CAGC est de 26 024,50 €.

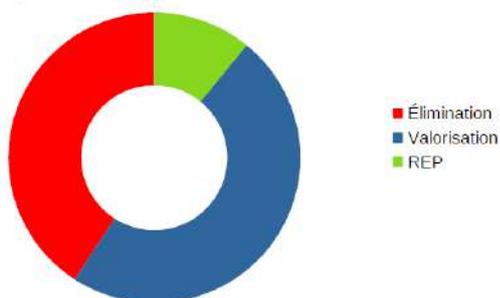
9.7. LES TONNAGES COLLECTÉS

En 2023, 21 405 tonnes de déchets ont été reçues sur les 7 déchèteries de la Communauté d'Agglomération. Le tableau et le graphique page suivante présentent les tonnages pour chaque déchet. Cela présente 30 filières différentes en 2023 :

Matériaux	Tonnage 2023	Matériaux	Tonnage 2023	Matériaux	Tonnage 2023
Tout venant	1 973,49	Végétaux	7 995,10	Lampes	2,30
Gravats	5 527,13	Carton	461,58	Extincteurs	0,36
DDS hors ecodds	29,75	Batteries	10,49	Meubles/ABJ	1 587,29
Ferraille	706,81	Radio	0,33	ABJth	5,62
Polystyrène	13,92	Cartouches d'encre	0,98	ASL	11,01
Plastiques durs	179,09	Huiles végétales	3,42	Jouets	5,04
CD/DVD	0,52	Huisséries	4,65	Outils du peintre	0,40
Films plastiques	4,25	Pneus	7,48	Piles	5,74
Bois	1 836,25	Eco DDS	81,96	Huiles minérales	27,83
Plâtre	245,50	D3E	648,31	Pneus Aliapur	28,76

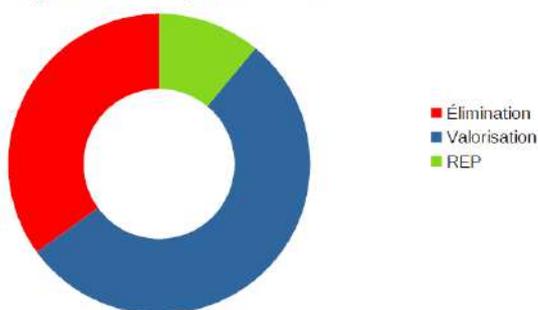
La quantité est en diminution de 660 tonnes (- 3%). La quantité hors gravats est de 15 878 tonnes soit un ratio de 201 kg/habitant/an qui est équivalent à 2022. On observe que la part de déchets valorisés a augmenté : le tout-venant a fortement baissé (- 30%) grâce notamment à la mise en place de nouvelles filières :

Répartition des quantités de déchets 2022



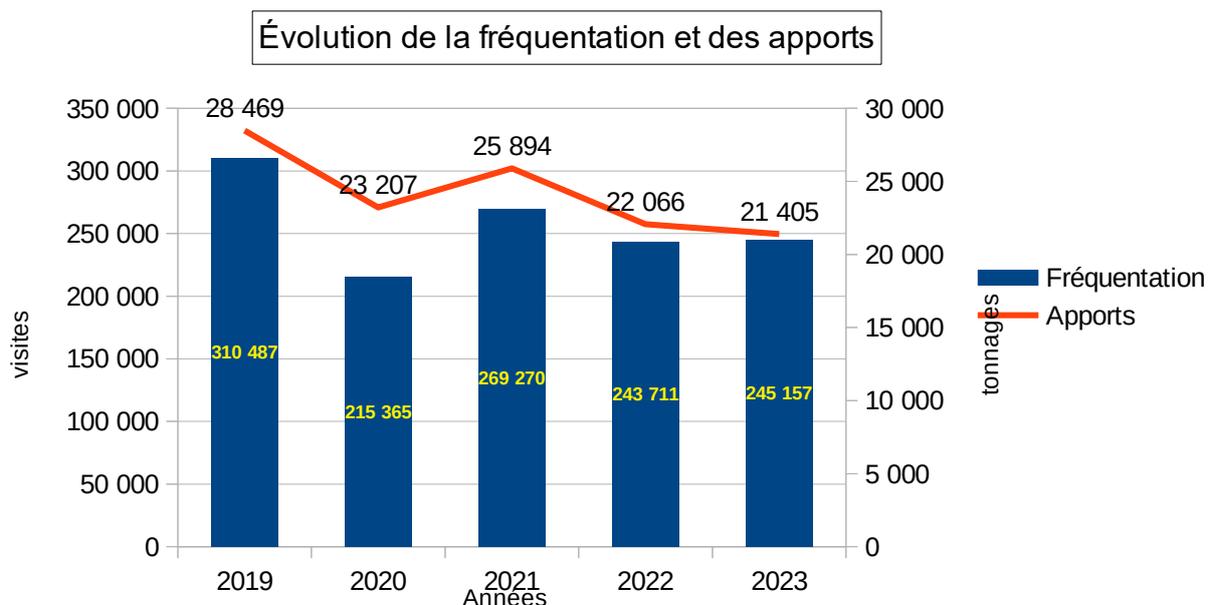
Élimination : 9 048 T = 41 %
 Valorisation : 10 700 T = 48 %
 REP : 2 319 T = 11 %

Répartition des quantités de déchets 2023

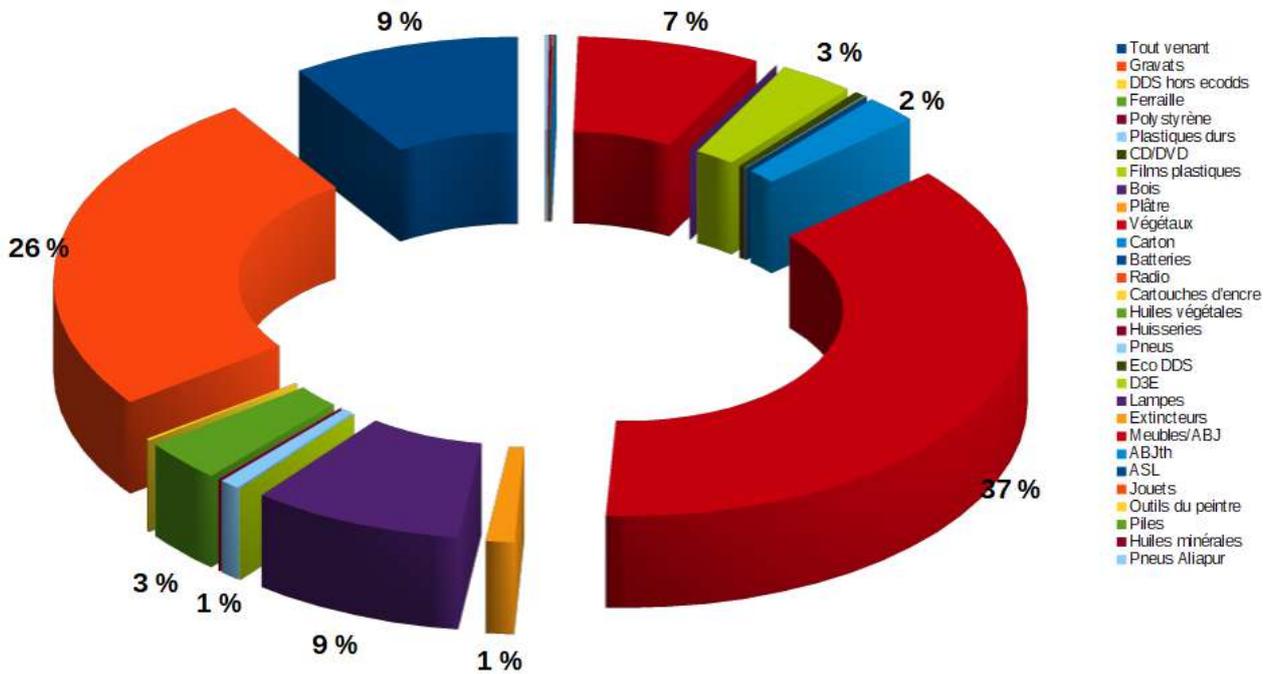


Élimination : 7 530 T = 35 %
 Valorisation : 11 465 T = 54 %
 REP : 2 405 T = 11 %

Évolution des apports des différents matériaux et des fréquentations de puits 2019 :



**Part des déchets en déchèteries en 2023
sur Grand Châtelleraut**



En 2023, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a collecté dans ses déchèteries 21 405 tonnes (gravats inclus) soit un ratio de 271 kg/hab (diminution du ratio de 8 kg/hab).

France :
182 kg/hab/an*
Hors gravats

*données 2021
ADEME

Nouvelle-Aquitaine :
252 kg/hab/an*
Hors gravats

*données 2022 (AREC)

Vienne :
215 kg/hab/an*
Hors gravats

*données 2022 (AREC)

Grand Châtelleraut :
201 kg/hab/an
Hors gravats

9.8. LES SINISTRES

En 2023, un sinistre sur les déchèteries a été déclaré en 2023:

	DATE SINISTRE	CIRCONSTANCES	Plainte / constat	Coûts engendrés (TTC)
Décheteire de la Massonne	26/12/23	Vol de matériel	Plainte	Biens restitués après interpellation des auteurs du vol

X - Les Points d'Apport Volontaire

10.1. LES DIFFÉRENTS P.A.V. SUR LE TERRITOIRE EN 2023

Le parc de colonnes à disposition des usagers sur le territoire de Grand Châtellerault en 2023 comprenait 283 colonnes de collecte du verre, 231 colonnes de collecte des papiers, 73 bornes de Textiles, linges et chaussures (TLC).

Modification du parc en 2023 :

- suppression des conteneurs verre et papier à la déchèterie de Naintré, des propositions de remplacement ont été faites à la commune
- suppression d'un conteneur papier suite à un sinistre à Bonneuil-Matours
- suppression d'un conteneur à verre à Archigny à l'Abbaye de l'Étoile

Le ratio sur le territoire est de 1 colonne pour 280 habitants pour le verre et de 1 colonne pour 342 habitant pour le papier. Avec une préconisation de 1 colonne pour 250 habitants en zone rurale et 1 colonne pour 400 habitants en zone urbaine. La Direction Gestion des Déchets étudie de nouveaux sites à mettre en place. Il serait pertinent de rajouter 10 points d'apports volontaires verre et papier supplémentaires pour améliorer le maillage.

La liste de l'ensemble des P.A.V. pour le verre sur le territoire de Grand Châtellerault :

Communes	VERRE		Communes	VERRE	
	Nombre De points	Nombre de Conteneurs		Nombre De points	Nombre de Conteneurs
Antran	3	4	Orches	1	2
Archigny	4	4	Ormes (Les)	7	9
Availles-en-Châtellerault	3	4	Ouzilly	5	6
Bellefonds	1	1	Oyré	4	4
Bonneuil-Matours	9	9	Port-de-Piles	3	3
Buxeuil	4	4	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	7	7	Saint-Genest-d'Ambière	10	10
Cernay	2	2	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	5	5
Châtellerault	76	81	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	2
Colombiers	5	5	Savigny-sous-Faye	2	3
Dangé-Saint-Romain	8	10	Scorbé-Clairvaux	14	15
Doussay	3	3	Senillé-Saint-Sauveur	7	7
Ingrandes-sur-Vienne	4	5	Séigny	2	2
Leigné-sur-Usseau	1	2	Sossay	3	5
Lencloître	13	15	Thuré	7	7
Leugny	1	2	Usseau	2	3
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	3	3
Monthoiron	5	5	Vellèches	2	2
Naintré	21	21	Vouneuil-sur-Vienne	8	8
			TOTAL	259	283

La liste de l'ensemble des P.A.V. pour le papier sur le territoire de Grand Châtellerault dans le tableau ci-dessous :

Communes	PAPIER		Communes	PAPIER	
	Nombre De points	Nombre de Conteneurs		Nombre De points	Conteneurs à papier
Antran	3	3	Orches	2	2
Archigny	2	2	Ormes (Les)	7	8
Availles-en-Châtellerault	3	4	Ouzilly	3	4
Bellefonds	1	1	Oyré	4	4
Bonneuil-Matours	8	8	Port-de-Piles	2	2
Buxeuil	4	4	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	5	5	Saint-Genest-d'Ambière	11	11
Cernay	2	2	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	2	2
Châtellerault	59	62	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	1
Colombiers	4	4	Savigny-sous-Faye	1	2
Dangé-Saint-Romain	8	10	Scorbé-Clairvaux	13	14
Doussay	2	2	Senillé-Saint-Sauveur	5	5
Ingrandes-sur-Vienne	4	4	Séigny	2	2
Leigné-sur-Usseau	1	1	Sossay	3	4
Lencloître	12	14	Thuré	7	8
Leugny	1	1	Usseau	1	1
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	1	1
Monthoiron	4	4	Vellèches	1	1
Naintré	19	19	Vouneuil-sur-Vienne	6	6
			TOTAL	217	231

10.2. LE VANDALISME DES P.A.V.

Durant 2023, six globes ont été brûlé sur le territoire de Grand-Châtellerault pour un préjudice totale de 8 280,00 €.

	DATE SINISTRE	CIRCONSTANCES	Plainte / constat	Coûts engendrés (TTC)
Place du Champs de Foire-LENCLOITRE	10/04/23	Incendie 2 PAV	Plainte	2 760,00 €
NAINTRE lieu dit Chézelle	25/05/23	Incendie 2 PAV	Plainte	2 760,00 €
BONNEUIL MATOURS	29/05/23	Incendie 2 PAV	Constat	2 760,00 €

10.3. LES CONTENEURS À TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES



En 2023, 71 bornes pour les textiles, linges de maison et chaussures étaient à disposition des usagers.

Ces bornes sont fournies par Audacie, Emmaüs et le Relais. La mise à disposition fait l'objet de conventions signées avec l'Agglomération et les communes d'implantation. Les associations assurent la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles.

Grand Châtellerault a signé une convention avec Refashion (ex EcoTLC), l'éco-organisme en charge des textiles, linges de maison et chaussures.

La Croix Rouge, le Secours Catholique disposent également de points de dépôt des textiles sur le territoire de Grand Châtellerault.

Répartition des conteneurs à textile sur le territoire en 2023 :

Communes	Nombre De points	Nombre de Bornes	Communes	Nombre De points	Nombre de Bornes
Antran	1	1	Orches	1	1
Archigny	1	1	Ormes (Les)	1	1
Availles-en-Châtellerault	1	1	Ouzilly	1	1
Bellefonds	1	1	Oyré	1	1
Bonneuil-Matours	2	2	Port-de-Piles	1	1
Buxeuil	1	1	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	1	1	Saint-Genest-d'Ambière	2	2
Cernay	1	1	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1	1
Châtellerault	15	22	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	1
Colombiers	1	1	Savigny-sous-Faye	0	0
Dangé-Saint-Romain	4	5	Scorbé-Clairvaux	1	1
Doussay	2	2	Senillé-Saint-Sauveur	1	1
Ingrandes-sur-Vienne	1	1	Sérigny	1	1
Leigné-sur-Usseau	1	1	Sossay	1	1
Lencloître	3	3	Thuré	2	2
Leugny	1	1	Usseau	1	1
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	1	1
Monthoiron	1	1	Vellèches	1	1
Naintré	2	2	Vouneuil-sur-Vienne	2	2
			TOTAL	63	71

De la même façon que pour les points de regroupement verre et papier, il serait pertinent de rajouter 10 bornes pour améliorer le maillage.

10.4. LES CONTENEURS ENTERRÉS

Le réseau de conteneurs enterrés mis en place par la Communauté d'Agglomération est constitué de :

- 3 conteneurs à verre (inclus dans le tableau précédent)
- 3 conteneurs à papiers (inclus dans le tableau précédent)
- 36 conteneurs à ordures ménagères qui appartiennent à Habitat 86 et SEM Habitat
- 23 conteneurs à emballages ménagers recyclables (qui appartiennent à Habitat 86 et SEM Habitat)



Liste des conteneurs enterrés O.M. / D.E.L.

Mise en place depuis 2010

S E M HABITAT	type	HABITAT 86	type	HABITAT 86	type
DOCTEUR DEROUAU	Sac noir	MARCONI	Sac noir	ERNEST GODARD	Sac noir
DOCTEUR DEROUAU	Sac noir	MARCONI	sac jaune	ERNEST GODARD	Sac noir
DOCTEUR DEROUAU	sac jaune	GEORGES ROUAULT	Sac noir	ERNEST GODARD	sac jaune
DOCTEUR DEROUAU	Sac noir	GEORGES ROUAULT	Sac noir	1 CHARLES CROS	Sac noir
DOCTEUR DEROUAU	sac jaune	GEORGES ROUAULT	sac jaune	1 CHARLES CROS	Sac noir
AUGUSTE RODIN	Sac noir	CHARLES PEGUY	Sac noir	1 CHARLES CROS	sac jaune
AUGUSTE RODIN	Sac noir	CHARLES PEGUY	Sac noir	3 CHARLES CROS	Sac noir
AUGUSTE RODIN	sac jaune	CHARLES PEGUY	sac jaune	3 CHARLES CROS	Sac noir
AUGUSTE RODIN	Sac noir	CHARLES PEGUY	sac jaune	3 CHARLES CROS	sac jaune
AUGUSTE RODIN	sac jaune	CHARLES PEGUY	Sac noir	29 CHARLES CROS	Sac noir
ST EXUPERY	Sac noir	CHARLES PEGUY	sac jaune	29 CHARLES CROS	sac jaune
ST EXUPERY	Sac noir	LAVOISIER	Sac noir	LEON PETIT	Sac noir
ST EXUPERY	sac jaune	LAVOISIER	sac jaune	LEON PETIT	Sac noir
EMILE GEORGET	Sac noir	LAVOISIER	Sac noir	LEON PETIT	Sac noir
EMILE GEORGET	Sac noir	LAVOISIER	Sac noir	LEON PETIT	sac jaune
EMILE GEORGET	sac jaune	LAVOISIER	sac jaune	LEON PETIT	sac jaune
		MARC ANDRAULT	sac jaune	CAMILLE CLAUDEL	Sac noir
Sac noir	10	MARC ANDRAULT	Sac noir	CAMILLE CLAUDEL	sac jaune
sac jaune	6	MARC ANDRAULT	Sac noir	ÉLIE CARTAN	Sac noir
		MARC ANDRAULT	sac jaune	ÉLIE CARTAN	sac jaune
		MARC ANDRAULT	Sac noir	Sac noir	26
		MARC ANDRAULT	Sac noir	sac jaune	17



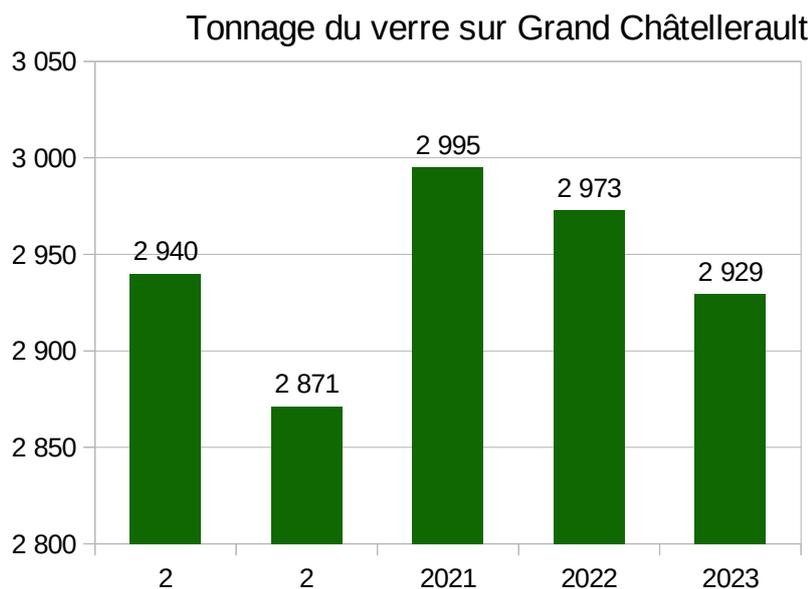
conteneurs plus collectés car trop vétustes

10.5. LES QUANTITÉS COLLECTÉES

10.5.1. Le verre

2 929 tonnes de verre ont été collectées en 2023 sur Grand Châtelleraut. On observe une évolution des tonnages qui est la suivante :

La quantité a diminué de 44 Tonnes par rapport à 2022 (-1,45 %).



Ratio Verre

France :
34,5 kg/hab/an*

*données 2022
(Citeo)

Nouvelle-Aquitaine :
41,5 kg/hab/an*

*données 2022
(Citeo)

Vienne :
37,4 kg/hab/an*

*données 2022
(Citeo)

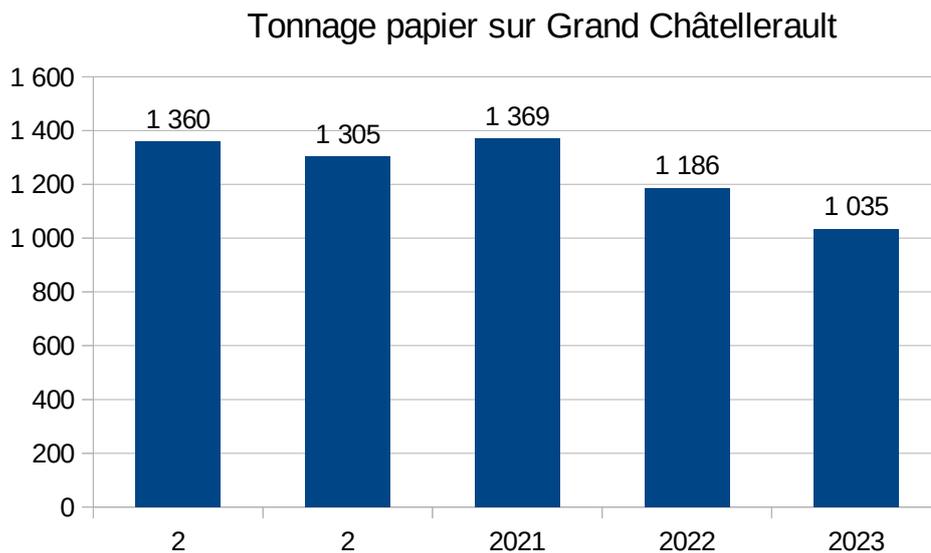
Grand Châtelleraut :
37,11 kg/hab/an

10.5.2. Le papier

1 035 tonnes de papier ont été collectés en 2023 sur Grand Châtelleraut. On observe une évolution des tonnages qui est la suivante :

La quantité a fortement diminué en passant de 152 Tonnes par rapport à 2022 (-12,79 %).

La performance de collecte des papiers sur Grand Châtelleraut est de 13,11 kg/hab/an en 2023.



Ratio Papier

France :
15,3 kg/hab/an*

*données 2021
(Citeo)

Nouvelle-Aquitaine :
19,7 kg/hab/an*

*données 2021
(Citeo)

Vienne:
19,5 kg/hab/an*

*données 2021
(Citeo)

Grand Châtelleraut :
13,11 kg/hab/an

10.5.3. Les Textiles, Linges de maison, et Chaussures (TLC)

En 2023, la répartition des tonnages collectés par Audacie, Emmaüs et Le Relais est la suivante :

Communes	Tonnages collectés (kg)		
	Audacie	Emmaüs	Le Relais
	159 161	49 205	136 097
TOTAL :	344 463		

Le tonnage de TLC récupéré est de 344 tonnes (hors Croix Rouge, Secours Populaire et Secours Catholique). Le tonnage de TLC a augmenté de 30 tonnes sur Grand Châtellerault par rapport à 2022 (+9,7%).

10.5.4. Les ordures ménagères et les déchets d'emballages

Les tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables légers collectés en apport volontaire de 2019 à 2023 sont les suivants :

Année	OM	DEL
2019	676,14	145,68
2020	687,18	153,52
2021	612,08	129,28
2022	488,94	109,38
2023	470,31	113,30

Les quantités de déchets collectés sont en diminution de 2,5% (-14,71T).

La baisse des ordures ménagères peut s'expliquer par la prise en charge de deux conteneurs enterrés (rue Ernest Godard) par la collecte en porte à porte car trop vétuste pour être collectés en point d'apport volontaire depuis juin 2023.

XI - Les collectes sur rendez-vous

11.1. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES DÉCHETS VERTS

Le service de collecte sur rendez-vous des déchets verts a été mis en place le 5 juillet 2004, en collaboration avec Audacie. Il concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes à mobilité réduite, et les personnes seules sans moyen de locomotion.

Ce service a été confié à l'association "AUDACIE" et était facturable à hauteur de 4,66 € le sac de 50 litres et le fagot de 50 litres pour l'année 2023.

Le tableau suivant montre l'évolution de la collecte des déchets verts depuis 2018 :

	Quantité en litres	Quantité collectée en Tonnes	Nombre de personnes collectées	Nombre de jours de collecte	Coût de la prestation (AUDACIE)	Montant des frais facturés aux usagers
2018	2350	0,33	5	13	653,64 €	197,87 €
2019	1800	0,25	3	10	517,80 €	154,44 €
2020	2500	0,35	4	12	621,36 €	214,50 €
2021	4200	0,59	5	15	776,70 €	367,92 €
2022	950	0,13	3	6	310,68 €	84,93 €
2023	1600	0,22	3	5	258,90 €	149,12 €

11.2. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES ENCOMBRANTS

Le service de collecte sur rendez-vous des encombrants a été mis en place le 1^{er} juillet 2013, en collaboration avec Emmaüs.

Ce service est accessible aux personnes âgées de plus de 70 ans, aux personnes à mobilité réduite, et aux personnes seules sans moyen de locomotion.

Le montant forfaitaire versé par la collectivité à Emmaüs était de 4 000 € en 2022. Le montant facturé aux usagers était de 189,24 €

Le tableau suivant montre l'évolution de la collecte des encombrants depuis 2018 :

	Nombre de personnes collectées	Nombre de jours de collecte	Tonnage collecté	Coût HT pour Grand Châtelleraul	Montant facturé aux usagers
2018	19	19	6,54	4 000 €	826,50 €
2019	21	10	4,55	4 000 €	807,84 €
2020	14	16	4,326	4 000 €	544,68 €
2021	9	10	2,27	4 000 €	221,63 €
2022	21	21	7,88	4 000 €	1 122,07 €
2023	5	5	1,28	4 000 €	189,24 €

XII - Les indicateurs financiers

12.1. COMPTA Coût

La matrice Compta-Coût est un cadre homogène et standard de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux des déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, et traitement).

Cette matrice est intégrée au module de saisie des coûts de SINOE (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement), ce qui permet notamment une automatisation des calculs d'indicateurs .

ComptaCoût est une méthode, et non un outil informatique, basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

Il s'agit d'une méthode :

- adaptable à toute collectivité compétente en matière d'élimination des déchets
- garantissant une traçabilité des données entre la comptabilité publique et la matrice, et ainsi la fiabilité des résultats
- s'intégrant dans les outils de gestion de la collectivité et rendant possible sa pérennisation

12.1.1. Les objectifs

La matrice permet :

- d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion
- de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - identifier des pistes de maîtrise des coûts
 - éclairer la prise de décision
 - établir une tarification (redevance incitative, redevances spéciales, facturations en déchèterie...)
 - communiquer sur les coûts auprès des usagers

ComptaCoût permet :

- de mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets
 - de faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année
 - de développer des outils de suivi techniques de l'activité du service
- de mettre en place un véritable outil de suivi financier de la Direction Gestion des Déchets

Certaines bases communes sont prises en compte pour pouvoir comparer les coûts de gestion des déchets entre les collectivités :

- les coûts sont en € HT
- les tonnages pris en compte sont hors gravats (alors que la gestion des gravats est payante sur Grand Châtellerault)
- les coûts/habitant sont des ratios rapportés au nombre d'habitants finançant le service et non en bénéficiant (exemple de la collecte du carton).

12.1.2. La matrice Compta-Coût 2023 (en cours de validation)

Matrice de présentation des coûts du service Gestion des Déchets – Année 2023

Montants en € HT		FLUX DE DÉCHETS										Total en € HT			
		Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Recyclables avec des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Biodechets	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets verts	Encombrants				
		Porte à porte	Apport volontaire		Journaux – Magazines	Emballages en mélange									
		Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire									
Charges	Fonctionnement	Charges de structure	131 537 €	7 118 €	7 373 €	6 503 €	43 842 €	6 017 €	142 496 €	103 €	778 €	7 €	120 €	345 894 €	
		Communication	12 290 €		6 696 €	6 145 €	49 159 €	12 290 €	42 940 €	6 950 €				136 470 €	
		707A	143 827 €	7 118 €	14 069 €	12 648 €	93 001 €	18 307 €	185 436 €	7 053 €	778 €	7 €	120 €	482 364 €	
	Technique	Prévention	101 708 €	3 457 €	1 422 €	502 €	950 €	53 €	55 182 €	1 €	61 €			163 336 €	
		Pré-collecte et collecte													
		- Né-sollicité	25 765 €	6 170 €	6 673 €	6 058 €	64 715 €	9 414 €		965 €				119 770 €	
		- Collecte	1 495 064 €	24 328 €	92 851 €	76 270 €	747 532 €	20 926 €		618 295 €		25 926 €	216 €	3 101 408 €	
		Transit/transport	234 911 €	7 985 €	10 971 €		130 962 €	7 294 €		502 159 €				894 282 €	
		Traitement													
		- TI					519 566 €	28 939 €							548 505 €
		- Compostage								178 452 €			5 €		178 458 €
		- Autre valorisation matière-énergie								190 412 €					190 412 €
		- Traitement des déchets non dangereux								290 308 €					290 308 €
		- Stockage de déchets non dangereux	1 807 305 €	61 433 €											1 868 738 €
		- Gestion des inertes								54 921 €					54 921 €
- Brûlement et traitement déchets dangereux								25 566 €					25 566 €		
- (REO) Traitement des déchets non dangereux									2 468 €			4 000 €	6 468 €		
- Autres charges	1 271 €				636 €			28 868 €					30 775 €		
707A	3 666 024 €	103 373 €	111 917 €	82 840 €	1 464 361 €	66 626 €	1 945 164 €	3 434 €	25 987 €	221 €	4 000 €		7 473 947 €		
TOTAL CHARGES		3 809 851 €	110 491 €	125 986 €	95 488 €	1 557 362 €	84 933 €	2 130 600 €	10 487 €	26 765 €	228 €	4 120 €	7 956 311 €		
Autres infos	Verre Matériau			70 210 €	17 001 €	80 289 €	4 472 €	59 015 €		1 486 €			232 473 €		
	Autres produits	15 805 €	537 €					6 999 €					23 341 €		
	707A	15 805 €	537 €	70 210 €	17 001 €	80 289 €	4 472 €	66 014 €		1 486 €			255 814 €		
	Soutien accordé par les sociétés agréées	631 €	90 €	24 104 €	86 747 €	591 397 €	32 939 €	15 135 €					751 043 €		
	Reprises des subventions d'investissement							443 €					443 €		
Aides	Subventions de fonctionnement	19 492 €	609 €	281 €	208 €	3 676 €	167 €	9 442 €	6 819 €	65 €	1 €	10 €	40 770 €		
	707A	20 123 €	699 €	24 385 €	86 955 €	595 073 €	33 106 €	24 577 €	7 262 €	65 €	1 €	10 €	792 256 €		
TOTAL PRODUITS		35 928 €	1 236 €	94 595 €	103 956 €	675 362 €	37 578 €	90 591 €	7 262 €	1 551 €	1 €	10 €	1 048 070 €		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)	289 908 €	9 981 €	9 617 €	5 427 €	92 493 €	6 216 €	115 609 €	495 €	776 €	22 €	1 €	530 545 €		
	Contribution des usagers														
	TICM	7 832 908 €											7 832 908 €		
	Redevance spéciale & facturation usagers	435 910 €							51 833 €				487 743 €		
	facturation à l'usage										163 €	149 €	312 €		
Total contributions usagers	8 268 818 €							51 833 €		163 €	149 €		8 320 963 €		

Coûts	Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Journaux – Magazines	Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Biodechets	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets verts	Encombrants	Total
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire						
Coût complet	3 809 851 €	110 491 €	125 986 €	95 488 €	1 557 362 €	84 933 €	2 130 600 €	10 487 €	26 765 €	228 €	4 120 €	7 956 311 €
Coût technique	3 794 046 €	109 954 €	55 776 €	78 487 €	1 477 073 €	80 461 €	2 064 586 €	10 487 €	25 279 €	228 €	4 120 €	7 700 497 €
Coût partagé	3 793 415 €	109 864 €	31 672 €	-8 260 €	885 676 €	47 522 €	2 049 451 €	10 487 €	25 279 €	228 €	4 120 €	6 949 454 €
Coût aidé HT	3 773 923 €	109 255 €	31 391 €	-8 468 €	882 000 €	47 355 €	2 040 009 €	3 225 €	25 214 €	227 €	4 110 €	6 908 241 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	289 908 €	9 981 €	9 617 €	5 427 €	92 493 €	6 216 €	115 609 €	495 €	776 €	22 €	1 €	530 545 €
Coût aidé TTC	4 063 831 €	119 236 €	41 008 €	-3 041 €	974 493 €	53 571 €	2 155 618 €	3 720 €	25 990 €	249 €	4 111 €	7 438 786 €
Total contributions	8 268 818 €						51 833 €			163 €	149 €	8 320 963 €

Population		78941										
Coûts en €/habitant	Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Journaux – Magazines	Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Biodechets	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets verts	Encombrants	Total
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire						
Coût complet	48,3 €	1,4 €	1,6 €	1,2 €	19,7 €	1,1 €	27,0 €	0,1 €	0,3 €	0,0 €	0,1 €	100,8 €
Coût technique	48,1 €	1,4 €	0,7 €	1,0 €	18,7 €	1,0 €	26,2 €	0,1 €	0,3 €	0,0 €	0,1 €	97,5 €
Coût partagé	48,1 €	1,4 €	0,4 €	-0,1 €	11,2 €	0,6 €	26,0 €	0,1 €	0,3 €	0,0 €	0,1 €	88,0 €
Coût aidé HT	47,8 €	1,4 €	0,4 €	-0,1 €	11,2 €	0,6 €	25,8 €	0,0 €	0,3 €	0,0 €	0,1 €	87,5 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	3,7 €	0,1 €	0,1 €	0,1 €	1,2 €	0,1 €	1,5 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	6,7 €
Coût aidé TTC	51,5 €	1,5 €	0,5 €	-0,0 €	12,3 €	0,7 €	27,3 €	0,1 €	0,3 €	0,0 €	0,1 €	94,2 €
Total contributions	104,7 €						0,7 €			0,002 €	0,002 €	105,4 €

Tonnages		37225										
Coûts en €/tonne	Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Journaux – Magazines	Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Biodechets	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets verts	Encombrants	Total
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire						
Coût complet	275,5 €	235,1 €	43,0 €	92,3 €	795,8 €	779,2 €	127,0 €	6 765,8 €	214,1 €	1 036,4 €	4 120,0 €	213,7 €
Coût technique	274,4 €	233,9 €	19,0 €	75,8 €	754,8 €	738,2 €	123,1 €	6 765,8 €	202,2 €	1 036,4 €	4 120,0 €	206,8 €
Coût partagé	274,3 €	233,8 €	10,8 €	-8,0 €	452,6 €	436,0 €	122,2 €	6 765,8 €	202,2 €	1 036,4 €	4 120,0 €	186,7 €
Coût aidé HT	272,9 €	232,5 €	10,7 €	-8,2 €	450,7 €	434,4 €	121,6 €	2 080,6 €	201,7 €	1 031,8 €	4 110,0 €	185,5 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	21,0 €	21,2 €	3,3 €	5,2 €	47,3 €	57,0 €	6,9 €	319,4 €	6,2 €	100,0 €	1,0 €	34,3 €
Coût aidé TTC	293,9 €	253,7 €	14,0 €	-2,9 €	498,0 €	491,5 €	128,5 €	2 400,0 €	207,9 €	1 131,8 €	4 111,0 €	199,8 €
Total contributions	222,1 €						1,4 €			0,0 €	0,0 €	223,5 €

NB : Matrice Compta coût 2023 en attente de validation par l'ADEME

12.2. COMPARAISONS NATIONALES

Afin de positionner et connaître l'impact de la direction gestion des déchets sur la collectivité et sur l'utilisateur il est important de comparer les coûts par secteur à ceux du national. Ces valeurs se basent sur les données 2021 pour la catégorie des collectivités d'habitats mixtes à dominante rurale et aux données 2021 pour la moyenne nationale. Elles sont extraites du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets publié par l'ADEME.

Le calcul des coûts aidés en € HT/habitant correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, soutiens des éco-organismes et aides publiques. Il reflète la charge restant à financer par la collectivité c'est à dire la charge de l'utilisateur (financé par la TEOM).

coût aidé en €HT/hab	Flux principaux				Tous flux
	OMR	CS hors verre	Verre	Déchèteries	
CAGC 2022	47	9	0,3	23	80
CAGC 2023	49	11,7	0,4	26	87,5
Moyennes mixte à dominance rural 2021	58,5	11,3	1,6	30,8	106,4
Moyennes nationales 2021	38	8,8	1,3	31,3	83,4

Le tableau suivant présente le coût complet (sans les recettes et soutiens) de l'ensemble de la direction Gestion des Déchets. il comprend l'ensemble des charges par flux :

coût complet en €HT/tonne	Flux principaux			
	OMR	CS hors verre	Verre	Déchèteries
CAGC 2022	243	537	40	133
CAGC 2023	274	560	43	127
Moyennes mixte à dominance rural 2021	284	505	74	154
Moyennes nationales 2021	318	446	63	151

Le coût aidé tous flux en € HT/hab de la CAGC sont inférieurs à ceux de 2021 sur les collectivités de la catégorie « rural mixte ». Celui-ci a augmenté par rapport à l'année 2022. Mais le coût global pour l'ensemble des flux reste en dessous de la moyenne rural mixte 2021.

De même, on observe que le coût complet en € HT/tonne en dessous de la moyenne rural mixte 2021, mais le coût du flux de collecte sélective est supérieur à la moyenne.

On peut conclure que le bilan des coûts sur le territoire Châtelleraudais est globalement inférieur à la moyenne du rural mixte et nationale.

XIII - La destination des déchets collectés

Grand Châtelleraut

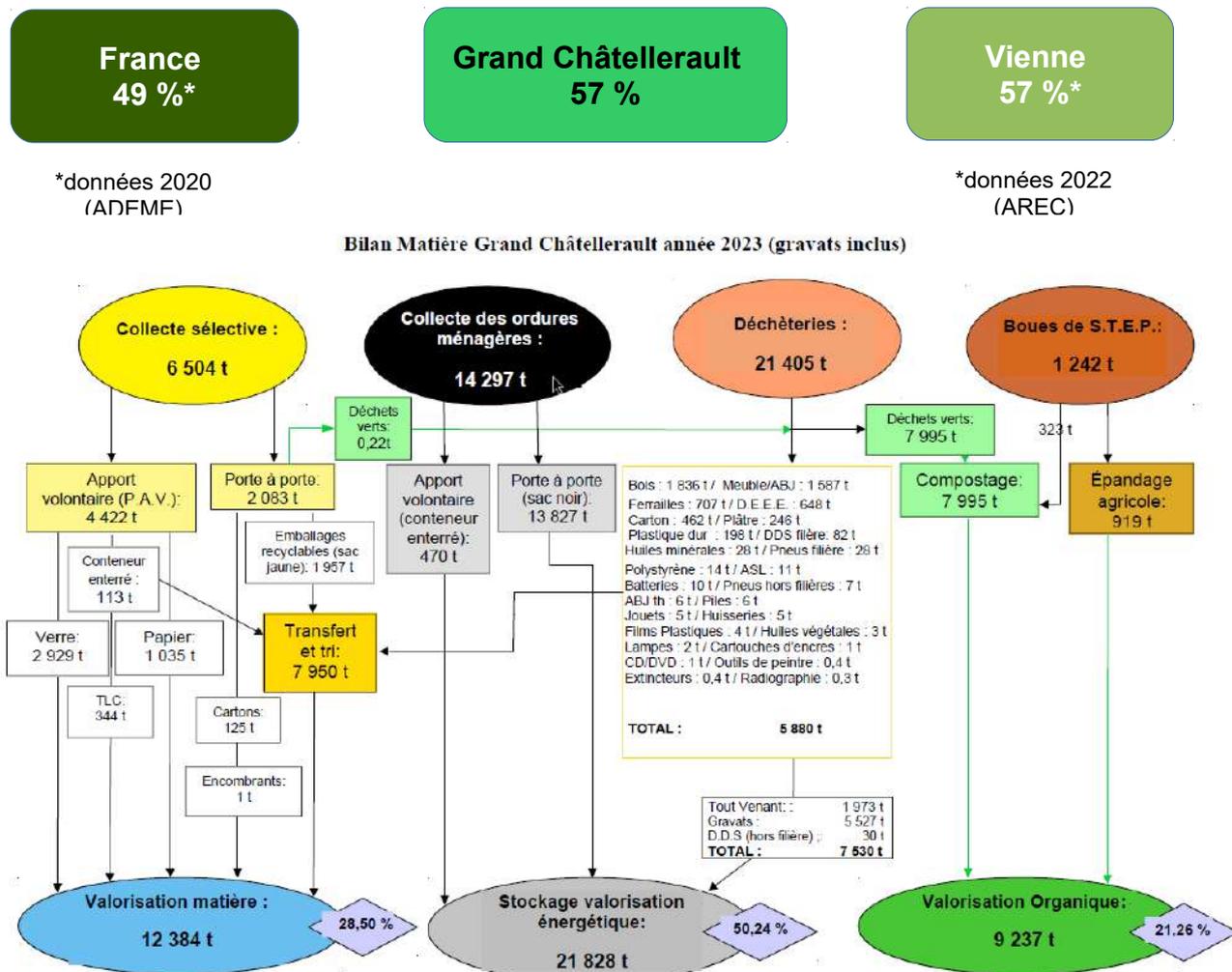
Objectif du SRADDET 2019-2030 :

- Valoriser 65 % des déchets sous forme de matière dès 2025 ;
- Collecter sélectivement 44 % des ordures ménagères et assimilés (OMA) à l'horizon 2031 en vue d'une valorisation matière
- Collecter sélectivement 82 % des déchets occasionnels (DO) à l'horizon 2031 en vue d'une valorisation matière

Loi AGECE 2020 :

- réduire de 15 % les déchets ménagers assimilés à l'horizon 2030 ;
- réduire les quantités de déchets à l'enfouissement de 10 % à l'horizon 2035 ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;

Le taux de valorisation matière et organique en 2023 sur Grand Châtelleraut est de 57 % hors gravats (. 50 % gravats inclus)



GLOSSAIRE

ABJ	Articles de Bricolage et de Jardin
ABJth	Articles de Bricolage et de Jardin thermique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle Aquitaine
ASL	Articles de Sport et de Loisirs
BOM	Benne à Ordures Ménagères
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CMA	Chambre des Métiers et de l' Artisanat
CCI	Chambre de Commerce et d' Industrie
CODEC	Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives à l' Environnement
DDS	Déchets Diffus Spécifiques (peintures, phytosanitaires, huiles de vidanges...)
DEEE / D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DEL	Déchets d'Emballages Légers
DT	Déchèterie
DV	Déchets Verts
ECT	Extension des Consignes de Tri
ICPE	Installation Classée de Protection de l' Environnement
OMA	Ordures Ménagères Assimilées (OMR, emballages, biodéchets, papier, verre)
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PàP	Porte-à-Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PNM	Producteurs Non Ménagers
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
SINOE	Système d'Information et d' Observations de l' Environnement
SEL	Système d'Echange Local
TEOMI	Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères Incitative
TLC	Textiles, Linges et Chaussures
DEA	Déchets d'Équipement et d' Ameublement (ou Mobilier)
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux